

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

**Bienvenue à
tous les
contribuables
de l'Île de Ré**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Déroulement de l'ordre du jour



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 1

**Désignation du Bureau de
l'Assemblée Générale
Ordinaire et contrôle de la
validité de sa tenue**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 1

Bureau de l'AGO :

- **Président : Loïc BAHUET**
- **Secrétaire : Pierre BOT**
- **Scrutateurs : Olivier BIDAULT des
CHAUMES et Corinne NICOLAS**

**Validité tenue AGO : 25 % des
membres ordinaires à jour de
cotisation.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 1

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 1

Vote

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 2

**Rapport du Trésorier sur
les comptes de l'exercice
du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024**

Point 2 : compte de résultat 2023 / 2024

Charges	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
Achats	142,60	437,64
<i>Abonnements</i>	118,80	118,80
<i>Affranchissements</i>	85,80	255,24
<i>Cotisations externes</i>	18,00	18,00
<i>Fournitures de bureau</i>		
<i>Photocopies</i>	-80,00	45,60
Services externes	551,96	2 216,08
<i>Informatique</i>	68,80	68,80
<i>Honoraires d'avocat</i>	324,00	1 980,00
<i>Frais bancaires</i>	53,00	63,60
<i>Assurance</i>	106,16	103,68
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Autres charges de gestion courante		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Total des charges	694,56	2 653,72
Résultat (si excédent)	1 176,76	
Total général	1 871,32	2 653,72

Produits	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
Cotisations	1 480,00	1 505,00
Subventions		
Recettes de l'activité		
Produits financiers	391,32	300,76
Produits exceptionnels		
Total des produits	1 871,32	1 805,76
Résultat (si pertes)		847,96
Total général	1 871,32	2 653,72

Point 2 : Bilan – Actif 2023 / 2024

Actif	Au 30 juin 2024			Au 30 juin 2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Total I				
Actif circulant				
Stocks				
Créances	196,86	0	196,86	180,36
<i>Intérêts à recevoir</i>	196,86		196,86	180,36
<i>Cotisations à recevoir</i>				
Valeur mobilières de placement	15,00	0	15,00	15,00
<i>Parts sociales Crédit Mutuel</i>	15,00		15,00	15,00
Disponibilités	15 173,29	0	15 173,29	14 211,11
<i>Caisse</i>				
<i>Compte courant Crédit Mutuel</i>	1 940,02		1 940,02	1 352,66
<i>Compte sur livret Crédit Mutuel</i>	13 233,27		13 233,27	12 858,45
Charges constatées d'avance				
Total II	15 385,15	0,00	15 385,15	14 406,47
Total général	15 385,15	0,00	15 385,15	14 406,47

Point 2 : Bilan – Passif 2023 / 2024

Passif	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
Fonds associatifs		
Fonds sans droit de reprise		
Réserves	14 174,59	15 022,55
Résultat de l'exercice	1 176,76	-847,96
Report à nouveau		
Fonds avec droit de reprise		
Total I	15 351,35	14 174,59
Provisions pour risques et charges		
Total II	0,00	0,00
Fonds dédiés		
Dettes		
Emprunts bancaires		
Dettes fiscales et sociales		
Fournisseurs	33,80	231,88
Cotisations payées d'avance		
Total III	33,80	231,88
Total général	15 385,15	14 406,47

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 2

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 2

Vote

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 3

**Budget de l'exercice
du 1^{er} juillet 2024
au 30 juin 2025**

Point 3 : budget 2024 / 2025

Charges	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2024
Achats	498,00	142,60
<i>Abonnements</i>	120,00	118,80
<i>Affranchissements</i>	260,00	85,80
<i>Cotisations externes</i>	18,00	18,00
<i>Fournitures de bureau</i>	50,00	
<i>Photocopies</i>	50,00	-80,00
Services externes	2 235,00	551,96
<i>Informatique</i>	70,00	68,80
<i>Honoraires d'avocat</i>	2 000,00	324,00
<i>Frais bancaires</i>	55,00	53,00
<i>Assurance</i>	110,00	106,16
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Autres charges de gestion courante		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Total des charges	2 733,00	694,56
Résultat (si excédent)		1 176,76
Total général	2 733,00	1 871,32

Produits	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2024
Cotisations	1 380,00	1 480,00
Subventions		
Recettes de l'activité		
Produits financiers	400,00	391,32
Produits exceptionnels		
Total des produits	1 780,00	1 871,32
Résultat (si pertes)	953,00	
Total général	2 733,00	1 871,32

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 3

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 3

Vote

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4

Rapport moral du Président incluant la présentation de la procédure en cours (excédents générés par la gestion des ordures ménagères et des déchets assimilés), des travaux et des études de l'année sur les finances des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré, de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du pont de l'Île de Ré (majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, Ecotaxe, évolution du péage du pont de l'Île de Ré...) ; réponses aux questions des adhérents

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration

Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président - Adhérents

Adhérents

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président - Adhérents

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Conseils Communautaires et Conseils Municipaux

Conseils Communautaires et Conseils Municipaux

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Conseils Communautaires et Conseils Municipaux

Conseil Communautaire

-

**Diffusion en direct sur le site Internet
de la CDC de l'île de Ré**

<https://cdciledere.fr/>

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Conseils Communautaires et Conseils Municipaux

Conseil Municipal des Portes-en-Ré

-
Diffusion en direct sur Facebook

-
Replay :

<https://www.facebook.com/people/Mairie-des-Portes-en-R%C3%A9/100064795866729/?sk=vide>

OS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Conseils Communautaires et Conseils Municipaux

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Commission Communale des Impôts Directs

Commission Communale des Impôts Directs

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Commission Communale des Impôts Directs

Questions ?



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

Radioscopies

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

**Dans l'attente de la mise à
disposition du fichier de
recensement des éléments
d'imposition à la fiscalité
directe locale (REI) pour
2023**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

Impôts locaux : fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI)

Description

Le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI) est un fichier agrégé au niveau communal.

Il détaille l'ensemble des données de fiscalité directe locale par taxe et par collectivité bénéficiaire (commune, syndicats et assimilés, intercommunalité, département, région).

Ces données concernent exclusivement les impositions primitives, c'est-à-dire ne tiennent pas compte des impositions supplémentaires consécutives à des omissions ou insuffisances de l'imposition initiale.

Ce fichier contient notamment les informations relatives aux principaux impôts locaux suivants :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- la taxe d'habitation (TH) ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- la taxe spéciale d'équipement au profit de la région d'Île-de-France et d'établissements publics

[Lire plus](#)

Producteur



[Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

Dernière mise à jour

3 juillet 2023

Licence

[Licence Ouverte / Open Licence](#)

[Qualité des métadonnées](#)

[Fréquence de mise à jour non respectée](#)

[Fichiers](#) ⁽⁴¹⁾

[Réutilisations](#) ⁽¹¹⁾

[Discussions](#) ⁽⁴¹⁾

[Ressources communautaires](#) ⁽⁸⁾

[Informations](#)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

Comptes Administratifs 2023

Budgets Primitifs 2024

Comptes de Gestion 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

ARS EN RÉ
SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE

MAIRIE

QUOTIDIEN

LOISIRS

VACANCES

JE SUIS ...



BUDGET

Ont été validés à la séance du 1er mars 2023 : le compte de gestion, le compte administratif et le budget primitif du camping de la pointe de Grignon ESSI.

Ont été validés à la séance du 29 mars 2023 : les comptes de gestion, les comptes administratifs et les budgets primitifs suivants : Commune, Ecotaxe, port .



TÉLÉCHARGEMENTS

- [Compte administratif 2022 camping](#)
- [budget primitif 2023 camping pointe de grignon](#)
- [Compte administratif 2022 commune](#)
- [Compte administratif 2022 port](#)
- [Budget primitif 2023 port](#)
- [Compte administratif 2022 écotaxe](#)
- [Budget primitif 2023 écotaxe](#)
- [1_- MAIRIE_ARS_EN_RE_2023_BP-scillé](#)

Les documents budgétaires sont en téléchargement ci-contre.

Vous pouvez consulter ci-après la note de présentation :



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie

Ars-en-Ré

**Doute sur le montant reporté au titre de « R
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE
OU ANTICIPE » du Budget Primitif 2024 du
Budget Annexe Camping ESSI.**

Signalement le 20 mai 2024.

Pas de réponse.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies



Informations budgétaires



Budgets



Info budget



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies



[ACCUEIL](#) [DÉCOUVRIR](#) [VIVRE AUX PORTES](#) [VIE MUNICIPALE](#) [DÉMARCHES ADMINISTRATIVES](#) [ENFANCE & JEUNESSE](#) [VIE ÉCONOMIQUE](#) [CONTACT](#) 

Budgets

En application de l'article L 2313-1 du code général des collectivités locales (CGCT) et afin de garantir la transparence de la gestion locale, les budgets d'une commune sont mis à disposition du public à la mairie dans les quinze jours qui suivent leur adoption. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Vous pouvez consulter ci-après les notes de présentations brèves et synthétiques du budget principal :

- [Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2024](#)
- [Note de présentation brève et synthétique Compte Administratif 2023](#)

Le CCAS qui est doté de la personnalité morale, dispose également d'un budget qui a été adopté par le Conseil d'Administration le 26 mars 2024.

L'intégralité des budgets peut être consulté en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

Les Portes-en-Ré

**Budget Primitif 2024 du Budget
Principal de la commune, adopté
lors du Conseil Municipal du 14
mars 2024, non-équilibré en
recettes et en dépenses !!!**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

1 - COMMUNE DES PORTES EN RE - Principal - BP - 2024

1 - COMMUNE DES PORTES EN RE - Principal - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1008)	4 057 177,73	2 550 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	224 542,24	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 748 485,22
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 281 719,97	4 298 485,22
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 612 700,00	2 533 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 110 152,88
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 612 700,00	2 643 152,88
TOTAL DU BUDGET (4)		6 894 419,97	6 941 646,08

6 894 419,97	6 941 646,08
--------------	--------------

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES :
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenti par le Maire (1),
 A LES PORTES EN RE, le 14/03/2024

Delibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A LES PORTES EN RE, le 14/03/2024
 Les membres de l'Assemblée Municipale de (3)

Certifié exécutoire par le Maire (1), copie légalisée de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...
 A LES PORTES EN RE, le ...

(1) Indiquer « la présidence » ou « le président ».
 (2) Indiquer l'ordre de l'Assemblée délibérante : l'Assemblée Municipale de ... de la Communauté territoriale unique de ... de la métropole de ... ou Conseil syndical de ...
 (3) Indiquer les communes ou établissements scolaires.

J-L Chêze
 J-M Rayton
 H. Rocheteau
 J. Campion
 S. Maré
 P. Marraoui

A. Poisson
 P. Lagarde
 P. Bourcine
 E. Rogron
 M. Oger
 X de Boissard
 M-F. Penard
 M. Péant

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie

Les Portes-en-Ré

**4 avril 2024 - Vote d'une
Décision Modificative pour
équilibrer en recettes et en
dépenses le Budget Primitif
2024 du Budget Principal de la
commune**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie

Les Portes-en-Ré

Conseil Municipal du 4 avril 2024 – Procès-verbal

En effet, la nomenclature M57, nouvellement mise en place dans les collectivités territoriales, n'autorise plus certaines inscriptions budgétaires. Les dépenses imprévues, votées dernièrement sur les Chapitres 020 et 022 du Budget Principal 2024 ne sont donc pas permises. De ce fait, il convient, à travers une décision modificative, d'affecter les montants prévus à ces chapitres sur certains articles couramment utilisés.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2015 dans certaines collectivités locales !

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie



[Mairie](#) [Vivre à LOIX](#) [Aménager la commune](#) [Patrimoine](#) [Recherche](#)

Accueil » Mairie » Délibérations » Documents budgétaires et financiers

Documents budgétaires et financiers

Exercice 2023



Budget Principal 2023 – CA

PDF | 12,56 Mo | 02 Mai 2024

Télécharger



Budget Ecotaxe 2023 – CA

PDF | 4,33 Mo | 02 Mai 2024

Télécharger

EN UN CLIC



Nous contacter



Démarches



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie



[MAIRIE](#)

VIVRE à SAINT-CLEMENT-des-BALEINES



SÉJOURNER

DOCUMENTS & DÉMARCHES



BUDGET

Accueil / Mairie / BUDGET

Comptes annuels |

Vous trouverez ci-dessous les documents du budget communal :



[Année 2024](#)



[Année 2023](#)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopies

https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/app/public/agenda/802a0822a20000a202828a00009a9c30

ages ici, sur la barre personnelle. [Gérer vos marque-pages...](#)

Accueil

Réunions

Les séances

Modules

Arrêts - Décisions

Rechercher

CONNEXION

Judi 28 Mars 2024 09:30 Conseil Communautaire

ORDRE DU JOUR

Conseil Communautaire 28-03-2024 - Délibérations

Procès-verbal de séance

Documents 1

PÔLE RESSOURCES - FINANCES

2024-03-28-1 BUDGET PRINCIPAL Compte de gestion 2023

Documents 2

2024-03-28-2 BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2023

Documents 2

2024-03-28-3 BUDGET PRINCIPAL Affectation du résultat 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie

la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

Rechercher

LE DÉPARTEMENT À VOTRE SERVICE TOURISME / LOISIRS ACTUALITÉS

Accueil ▶ Le Département ▶ Le budget

LE BUDGET

tps://la.charente-maritime.fr

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Radioscopie

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédure

Procédure en cours

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédure - Ordures ménagères

Excédents concernant la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

**Historique disponible dans l'onglet
« CDC ILE DE RE », paragraphe «
Ordures Ménagères – Excédents » :**

**[https://www.adc-
nordiledere.com/index.php/notre-
commune-2](https://www.adc-nordiledere.com/index.php/notre-commune-2)**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

Ordures Ménagères - Excédents :

A la suite de la demande du Service Affaires Juridiques de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les mentions relatives à l'identité des agents de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ayant transmis des documents ou ayant participé à des réunions ont été effacées dans les documents ci-dessous.

- Mémoire en défense de la Communauté de Communes de l'Île de Ré déposé le 21 octobre 2022 au Tribunal Administratif de Poitiers (par courrier daté du 1er mars 2023, le Greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, saisi en cela par la Communauté de Communes de l'Île de Ré le 13 février 2023, nous a demandé, en application de l'arrêt du Conseil d'Etat n°349560, de bien vouloir retirer l'accès à cet élément de procédure)
- Requête introductive d'instance déposée le 12 août 2022 sous le numéro provisoire 17 465 auprès du Tribunal Administratif de Poitiers (par courrier daté du 1er mars 2023, le Greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, saisi en cela par la Communauté de Communes de l'Île de Ré le 13 février 2023, nous a demandé, en application de l'arrêt du Conseil d'Etat n°349560, de bien vouloir retirer l'accès à cet élément de procédure)
- [Lettre datée du 15 mars 2022 adressée à tous les Délégués Communautaires concernant le vote des Comptes Administratifs 2021 et des Budgets Primitifs 2022 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et le vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022](#)
- [Lettre datée du 14 mars 2022 du cabinet KPL AVOCATS à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré demandant la reprise au Budget Annexe "Déchets" des excédents illégalement générés par la gestion du service public d'élimination des ordures ménagères](#)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

**Requête introductive
d'instance déposée le 12
août 2022 auprès du
Tribunal Administratif de
Poitiers...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

**... deux messages adressés le
11 juin 2024 et le 29 juillet 2024
au Greffe du Tribunal
Administratif de Poitiers
demandant des précisions sur la
date potentielle du jugement...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

**... sont restés sans
réponse.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

**En attente de la date
du procès devant le
Tribunal Administratif
de Poitiers. A suivre...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Procédures - Ordures ménagères

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes

Etudes économiques et financières

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes

https://www.adc-nordiledere.com/index.php/etudes



ue-pages ici, sur la barre personnelle. [Gérer vos marque-pages...](#)

Rechercher...

Valider



crédit photo : Thierry Poletti

ACCUEIL

QUI SOMMES NOUS ?

NOUS CONTACTER

LES COMMUNES

CDC ILE DE RÉ

PRESSE ET INFOS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ETUDES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation



**La Taxe
d'Habitation
et sa
réforme**

Sword of Damocles - Richard Westall (1812)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation



La Taxe d'Habitation et sa réforme

**Actes 1 à 4 : *cf.*
Assemblée
Générale 2023**

**Acte 5 : majoration
communale dans
les faits**

Sword of Damocles - Richard Westall (1812)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024

Les Portes-en-Ré :

- Taux : **stables**
- TH RS : **60 %**

Loix :

- Taux : **+ 12,8 % TH et + 12,9 % FNB**
- TH RS : **non**

Saint-Clément :

- Taux : **stables**
- TH RS : **60 %**

TAUX 2024



Saint-Martin :

- Taux : **stables**
- TH RS : **non**

Ars-en-Ré :

- Taux : **+ 2,7 % TH et + 2,8 % FB**
- TH RS : **non**

La Flotte :

- Taux : **stables**
- TH RS : **non**

La Couarde :

- Taux : **stables**
- TH RS : **non**

Rivedoux-Plage :

- Taux : **stables**
- TH RS : **30 %**

Le Bois-Plage :

- Taux : **+ 15,3 % FB et FNB**
- TH RS : **non**

Sainte-Marie :

- Taux : **stables**
- TH RS : **60 %**

CDC Ile de Ré :

- Taux : **stables**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution nationale des bases imposables pour 2024 :

+ 3,9 %



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Loix :

Conseil Municipal du 26 mars 2024 – Procès-verbal

DELIBERATION N°010/24

Fiscalité

Vote des taux 2024

Vu les bases d'imposition des taxes communiquées par les services fiscaux, l'état des ressources fiscales indépendantes des taux votés revenant à la Commune pour l'exercice 2024 et les effets du coefficient correcteur,

Considérant que les taux communaux n'ont pas varié depuis 2011 et qu'il convient désormais, au regard de la crise Covid puis de la hausse générale des coûts des prestations, des prix des fournitures, des salaires et des charges d'ajuster la fiscalité au plus près des besoins,

Considérant dès lors la nécessité d'augmenter les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti ; le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant inchangé.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Loix :

Mais, pour mémoire, de 2012 à 2024 :

- augmentation nationale des bases imposables :
+ 29 % environ,**
- inflation : + 25 % environ,**
- la Valeur Locative brute des locaux de la
commune : augmentation de plus de 50 %.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Loix :

Le Phare de Ré – 11 octobre 2023

Lionel Quillet : « Ce n'est pas l'esprit du village de différencier les Loidais »

Lors du conseil municipal du 26 septembre, le maire de Loix a expliqué pourquoi il n'était « pas favorable » à la surtaxe des résidences secondaires dans la commune.



Les élus loidais ont fait le point sur les dossiers communaux lors de la séance du 26 septembre. © C.B.

Au fil des dossiers

Maison en partage. Ving personnes ont été accueillies depuis juillet à la Maison en partage (apprentis, saisonniers, stagiaires). Aucune dégradation n'a été constatée à ce jour. Les locataires sont très satisfaits. En hiver, la maison sera pleine à trois quarts et beaucoup de demandes ont déjà été reçues pour l'année prochaine.

Zone de mouillage. Il a été constaté durant l'été la nécessité d'une présence régulière d'un agent des services techniques pour la zone des 114 mouillages organisée à la pointe du Cap. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter à mi-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – La Couarde-sur-Mer :

Conseil Municipal du 4 mars 2024 – Procès-verbal

2 – FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2024

Monsieur le Maire informe que les taux de la fiscalité directe locale n'ont pas été revalorisés depuis 12 ans malgré cela les recettes fiscales évoluent en moyenne de 3,91 % depuis 2020 et de 6,35 % entre 2022 et 2023 grâce à la dynamique des bases fiscales passant de 1 611 628,00 € à 1 713 923,00 €.

Pour 2024, il est projeté une évolution des bases fiscales d'environ 3,7%. La collectivité pourrait percevoir jusqu'à 1 777 000 € de recettes fiscales.

Entendu l'exposé et au vu du dynamisme des bases fiscales, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants pour l'année 2024 :

	Taux 2024
Taxe d'habitation	10,54% (Taux gelé)
Taxe sur le foncier bâti	37,55%
Taxe sur le foncier non bâti	23,99 %

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Ars-en-Ré : *Conseil Municipal du 10 avril 2024 – Procès-verbal*

En tenant compte de bases d'imposition prévisionnelles 2024 fournies par les services fiscaux et à la suite de l'avis de la commission des finances en date du 9 avril, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les taux 2024 suivant :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits attendus
Taxe foncière bâti	4 181 000	37,31 %	1 559 931€
Taxe foncière non bâti	43 100	53,46 %	23 041€
Taxe d'habitation	4 039 000	11,00 %	444 290€
TOTAUX			2 027 262 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux d'imposition pour l'année 2024 cités ci-dessus.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Ars-en-Ré :

Conseil Municipal du 29 mai 2024 – Procès-verbal

Les services du contrôle de la légalité de la Préfecture nous ont demandé de reprendre notre taux de la taxe d'habitation en nous précisant qu'il ne peut excéder 8,80 %.

Après avoir sollicité l'avis de Mme la conseillère aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques, il s'avère qu'en en raison des règles de lien entre les 3 impôts (TFB, TFNB et THRS) le taux de THRS ne peut excéder 8,80% avec une TFNB restée à l'identique et une TFB portée à 37,31%.

Mme le Maire propose au Conseil les taux d'imposition corrigés suivants pour 2024 :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits attendus
Taxe foncière bâti	4 181 000	37,31 %	1 559 931€
Taxe foncière non bâti	43 100	53,46 %	23 041€
Taxe d'habitation	4 039 000	8,80 %	355 432€
TOTAUX			1 938 404 €

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

**Majoration de la part communale de la Taxe d’Habitation
sur les résidences secondaires :**

- **lettre à Madame la Maire datée du 10 septembre 2023
: https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-LE-20230910-SCDB-Maire-Majoration_TH_RS.pdf,**
- **lettre à Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux datée du 25 septembre 2023 :
https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/20230925-ACNIR-LE-SCDB-CM-Vote_Majoration_TH_RS.pdf.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

Lettre à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux datée du 25 septembre 2023 :

Pour mémoire, comme cela a été dit lors de notre dernière Assemblée Générale et est repris dans le compte-rendu de cette réunion (disponible sur le site Internet de notre association à l'adresse : https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-2023-AGO-Reunion-Proces_Verbal.pdf), nous pensons que les politiques à même de favoriser l'installation de résidents permanents (ainsi que de professionnels) sur le territoire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines peuvent être financées, en tout ou partie, par des hausses d'impôts locaux aux strictes conditions suivantes :

- la commune est bien gérée : dépenses de fonctionnement suivies et réduites au strict nécessaire, dépenses d'investissement limitées aux besoins objectifs du territoire...
- ces hausses ne sont pas uniquement ciblées sur une catégorie de la population, résidents secondaires notamment,
- les plans et projets d'investissement en la matière sont clairement établis et diffusés,
- les hausses d'impôt ne précèdent pas l'élaboration de ces plans et projets d'investissement.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

Lettre à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux datée du 25 septembre 2023 :

A ce jour, à notre connaissance, faute notamment de réponse à notre courrier daté du 10 septembre 2023, l'ensemble de ces conditions ne nous apparaissent pas réunies.

Il nous semble donc qu'il vous appartiendra, en fonction des éléments qui vous ont été présentés par le passé, notamment en Commission des Finances, et/ou vous serez présentés lors du Conseil Municipal du 28 septembre prochain, de juger de l'opportunité de vous abstenir ou de voter contre la délibération « 4 – Fiscalité – Taxe d'Habitation - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ».

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

Conseil Municipal du 28 septembre 2023 – Procès-verbal

Il lui apparaît important de signaler que la majoration ne cible pas les résidents secondaires mais les résidences secondaires et de préciser que des villageois permanents sont également propriétaires de résidences secondaires.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

Conseil Municipal du 28 septembre 2023 – Procès-verbal

Enfin, Madame le Maire souhaite indiquer qu'elle n'a pas apprécié l'email envoyé à l'ensemble des élus par l'association des contribuables du Nord de l'Île de Ré leur indiquant les consignes de vote.

**... ou comment utiliser un document
officiel pour diffuser des propos
mensongers !**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Saint-Clément-des-Baleines :

Conseil Municipal du 21 mars 2024 – Procès-verbal

FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, A L'UNANIMITÉ :

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

- o taxe foncière sur les propriétés bâties 41.51 %
- o taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.04 %
- o taxe d'habitation (résidences secondaires) 8.86 %

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Majoration de la part communale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : les éléments sont disponibles à l'adresse

<https://www.adc-nordiledere.com/index.php/les-communes/les-portes-en-re>

au paragraphe « Majoration de la part communale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Dans les grandes lignes :

- **refus, dans un premier temps, du Maire de communiquer la simulation de la DGFIP et le Plan Pluriannuel d’Investissement,**
- **avis favorable de la Commission d’Accès aux Documents Administratifs,**
- **envoi, dans un deuxième temps, de la simulation de la DGFIP et du Plan Pluriannuel d’Investissement,**
- **il apparait clairement que des informations erronées ou mensongères ont été communiquées aux Conseillers Municipaux.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Saisie, une 1^{ère} fois, de la Préfecture de Charente-Maritime, le 6 octobre 2023, au titre du contrôle de légalité de la délibération :

pref-contrôle-budgetaire@charente-maritime.gouv.fr <pref-contrôle-budgetaire@charente-maritime.gouv.fr>

mar. 17 oct. 16:17



À moi ▾

Bonjour Monsieur Bahuet,

Vous nous avez interrogés sur la délibération adoptée par le conseil municipal de la commune des Portes en Ré relative à la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Après examen et en l'état des informations en notre possession, j'ai l'honneur de vous faire savoir que cette délibération n'appelle pas d'observation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pascale MUNOZ

Adjointe du Chef de Bureau intercommunalité, contrôle de légalité et contrôle budgétaire

38, rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE Cedex 01

Tél : 05 46 27 44 25

www.charente-maritime.gouv.fr

| Direction des Collectivités et de la Citoyenneté



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Nouvelle saisie de la Préfecture de Charente-Maritime, le 23 janvier 2024, au titre du contrôle de légalité de la délibération, comprenant les éléments que le Maire avait refusé de transmettre initialement :

**Pas de réponse
Qui ne dit mot consent ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Conseil Municipal du 4 avril 2024

(<https://www.facebook.com/100064795866729/videos/cons-eil-municipal-du-4-avril-2024/411155768223053> entre 31:00 et 31:15):

Intervention d’une Conseillère Municipale : « *De mémoire notre augmentation de Taxe d’Habitation... ça rapportait environ 80 000* »

Réponse du Maire : « *120 000 à peu près* »

La désinformation ou le mensonge continu : recettes 2024 estimées à 350 k€ environ !



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Rappel du calcul :

Base nette résidences secondaires (REI 2022 – H11THS) : 6 855 538 €

Evolution Valeur Locative 2023 : x (1 + 7,1 %)

Evolution Valeur Locative 2024 : x (1 + 3,9 %)

Taux Taxe Habitation : x 7,84 %

Majoration résidences secondaires : x 60 %

Egal : 358 850 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré : Rappel de la simulation de la DGFIP à l'automne 2023

Vous trouverez ci-dessous une estimation de la Majoration THRS entre 5% et 60% :

		Base TH	TH	Estimation Base Majo		Taux TH voté	
Les Portes en Ré		7 342 281	575 635	85 %	6 240 939	7,84	
C286				95 %	6 975 167		
Taux Majo	8,23	8,62	9,41	10,19	10,98	11,76	12,54
Majo	5	10	20	30	40	50	60
85 %	24 464	48 929	97 858	146 787	195 716	244 645	293 574
95 %	27 343	54 685	109 371	164 056	218 741	273 427	328 112



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – Les Portes-en-Ré :

Conseil Municipal du 4 avril 2024 – Procès-verbal

Compte tenu du choix des investissements à réaliser, de l'autofinancement et des crédits prévus, il propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année en cours.

Après avoir écouté l'exposé de **Monsieur le Maire** et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- ➔ **Approuve** les propositions de **Monsieur le Maire** telles que développées ci-dessus ;
- ➔ **Décide d'appliquer à partir du 1^{er} Janvier 2024** les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établissent ainsi :

- Taxe Foncière (Bâti)	38.08 %	
- Taxe Foncière (Non Bâti)	40.40 %	
- Taxe d'habitation.....	7.84 %	(A noter qu'une majoration de 60% s'applique sur ce taux)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution des taux des impôts locaux pour 2024 – CDC Ile de Ré:

Conseil Communautaire du 28 mars 2024 – Procès-verbal

Libellés	Bases estimées	Pour mémoire Taux 2023	Taux 2024	Produits attendus
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	50 493 344	11,06%	11,06%	5 584 564
Taxe foncière sur les propriétés bâties	51 482 450	5,95%	5,95%	3 063 206
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	387 651	17,44%	17,44%	67 606
Cotisation foncière des entreprises	9 253 334	24,96%	24,96%	2 309 632

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec 28 voix pour :

- de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,06%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,95%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,44%
 - cotisation foncière des entreprises : 24,96%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution moyenne estimée de la Taxe d'Habitation entre 2023 et 2024 :

	Valeur Locative moyenne 2023 estimée	Valeur Locative moyenne 2024 estimée	Taux Taxe Habitation 2023	Taux Taxe Habitation 2024	Augmentation moyenne estimée Taxe Habitation
LES PORTES EN RE	4 362	4 532	7,84%	12,54%	227 €
ARS EN RE	3 413	3 546	8,57%	8,80%	20 €
LA COUARDE SUR MER	3 725	3 870	10,54%	10,54%	15 €
LOIX	4 248	4 413	8,51%	9,60%	62 €
ST CLEMENT DES BALEINES	3 490	3 627	8,86%	14,18%	205 €
LE BOIS PLAGE EN RE	4 013	4 170	10,16%	10,16%	16 €
LA FLOTTE	3 693	3 837	11,08%	11,08%	16 €
RIVEDOUX PLAGE	3 704	3 848	11,35%	14,76%	147 €
ST MARTIN DE RE	2 791	2 900	10,07%	10,07%	11 €
STE MARIE DE RE	3 910	4 063	10,96%	17,54%	284 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d’Habitation

Evolution moyenne estimée de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties entre 2023 et 2024 :

	Valeur Locative moyenne 2023 estimée	Valeur Locative moyenne 2024 estimée	Taux Taxe Foncier Bâti 2023	Taux Taxe Foncier Bâti 2024	Augmentation moyenne estimée Taxe Foncier Bâti
LES PORTES EN RE	4 362	4 532	38,08%	38,08%	32 €
ARS EN RE	3 413	3 546	36,31%	37,31%	42 €
LA COUARDE SUR MER	3 725	3 870	37,55%	37,55%	27 €
LOIX	4 248	4 413	36,05%	40,71%	133 €
ST CLEMENT DES BALEINES	3 490	3 627	41,51%	41,51%	28 €
LE BOIS PLAGE EN RE	4 013	4 170	32,74%	37,74%	130 €
LA FLOTTE	3 693	3 837	37,53%	37,53%	27 €
RIVEDOUX PLAGE	3 704	3 848	43,21%	43,21%	31 €
ST MARTIN DE RE	2 791	2 900	35,32%	35,32%	19 €
STE MARIE DE RE	3 910	4 063	35,04%	35,04%	27 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Evolution moyenne estimée de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties entre 2023 et 2024 :

	Augmentation moyenne total
LES PORTES EN RE	259 €
ARS EN RE	61 €
LA COUARDE SUR MER	43 €
LOIX	195 €
ST CLEMENT DES BALEINES	233 €
LE BOIS PLAGE EN RE	146 €
LA FLOTTE	43 €
RIVEDOUX PLAGE	179 €
ST MARTIN DE RE	30 €
STE MARIE DE RE	311 €

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

Questions ?

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Le logement permanent sur l'Île de Ré

The image shows a screenshot of the Ile de Ré website. The background is a photograph of a white building with green shutters and a vine-covered trellis. The website header includes the logo for 'Ile de Ré COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and a navigation menu with the following items: 'Ma Communauté de communes', 'Mon île, mes services', 'Actualités', 'Agenda', and 'Publications'. A sidebar menu on the right contains the following links: 'Faire une demande de logement', 'Je dépose ma demande d'autorisation d'urbanisme', and 'Consulter le PLUI'. At the bottom of the sidebar is a dark blue button with the text 'PLUS D'ACCÈS RAPIDE +'. The text 'LOGEMENT, URBANISME' is overlaid in large white letters on the bottom left of the page.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

L'ACNIR ne peut être que favorable au développement du logement à l'année.

C'est l'avenir du territoire rétais.

Tous les occupants, au sens le plus large du terme, du territoire rétais en bénéficieront.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**Quelques éléments
de réflexion pour
alimenter les
discussions et débats
constructifs**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**Augmentation taux
impôts locaux**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

**Pas d'opposition de principe à
une augmentation des taux de la
fiscalité locale dans le cadre de
la politique foncière des
communes destinée à favoriser
le logement à l'année...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Réforme de la Taxe d'Habitation

... aux strictes conditions suivantes :

- la commune est bien gérée : dépenses de fonctionnement suivies et réduites au strict nécessaire, dépenses d'investissement limitées aux besoins objectifs du territoire...,**
- ces hausses ne sont pas uniquement ciblées sur une catégorie de la population, résidents secondaires notamment,**
- les plans et projets d'investissement en la matière sont clairement établis et diffusés,**
- les hausses d'impôt ne précèdent pas l'élaboration de ces plans et projets d'investissement.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Régulation des meublés de tourisme

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Délibération n°2024-03-28-35 de la CDC de l'Île de Ré

« Règlement intercommunal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation en meublé de tourisme »

**[https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendavi
ew/action=showdoc/ag=802a0822a20000a202828a00009a
9c30/pdc=002aa8882a28828808aa22832dec676a/D_lib_r
ation.pdf](https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendavi
ew/action=showdoc/ag=802a0822a20000a202828a00009a
9c30/pdc=002aa8882a28828808aa22832dec676a/D_lib_r
ation.pdf)**

**[https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendavi
ew/action=showdoc/ag=802a0822a20000a202828a00009a
9c30/pdc=002822822220022008aa08810dccc7c9/Annexe
1_R_glement.pdf](https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendavi
ew/action=showdoc/ag=802a0822a20000a202828a00009a
9c30/pdc=002822822220022008aa08810dccc7c9/Annexe
1_R_glement.pdf)**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Plafonnement du nombre de meublés de tourisme par commune :

	Nombre de meublés actifs	Plafonds	Différence	Pourcentage
Ars en Ré	261	193	-68	-26%
La Couarde sur Mer	436	384	-52	-12%
La Flotte	644	431	-213	-33%
Le Bois Plage en Ré	525	378	-147	-28%
Les Portes en Ré	279	262	-17	-6%
Loix	157	119	-38	-24%
Rivedoux Plage	285	168	-117	-41%
Saint Clément des Baleines	209	182	-27	-13%
Sainte Marie de Ré	532	346	-186	-35%
Saint Martin de Ré	435	318	-117	-27%
Total	3 763	2 781	-982	-26%

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**Potentiel de 982
logements mis à
disposition à la
location à l'année...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**... est-ce l'objectif
recherché et, dans
l'affirmative, le marché
locatif local pourra-t-il
absorber un tel afflux ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**Mais combien le seront
réellement (vente,
vacant, réorganisation
patrimoniale...) ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Quelques calculs...

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Hypothèses (conservatrices ? fausses ?) :

- **location saisonnière 2 mois / an soit $2 \times 4 = 8$ semaines soit $2 \times 4 \times 7 = 56$ jours,**
- **3 personnes en moyenne par location,**
- **niveau moyen de confort : 3 étoiles,**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Hypothèses (conservatrices ? fausses ?) :

- **prix moyen de location : 800 € / semaine en saisonnier *versus* 800 € / mois à l'année,**
- **écart moyen de dépenses sur place par jour entre un vacancier et un résident permanent : 10 €.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Différence de revenus bruts pour les propriétaires :

$$\begin{aligned} & (982 \times 800 \text{ € / mois } \times 12 \text{ mois }) \\ - & (982 \times 800 \text{ € / semaine } \times 8 \text{ semaines }) \\ & = \\ & \mathbf{3\ 142\ 400 \text{ €}} \end{aligned}$$

Soit 3,1 M€ qui, même en partie, alimenteront l'économie locale... ce qui est contre-intuitif.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

- **les hypothèses sont-elles fausses ?**
- **si les hypothèses ne sont pas (trop) fausses pourquoi privilégier la location saisonnière à la location à l'année ?**

On peut interroger les élus locaux concernés à ce sujet (exemples : Le Phare de Ré du 13 septembre 2023 et Conseil Municipal de Saint-Clément-des-Baleines du 28 septembre 2023).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Au sujet du manque de logements sur l'île

Vous cherchez à louer un logement social ou intermédiaire sur l'île de Ré? Il n'y en a pas! Enfin... si vous cherchez bien, il y en a quelques-uns ou plutôt... il pourrait y en avoir!

Commencez par demander aux maires et élu(e)s des communes qui sont propriétaires, à titre personnel, de plusieurs maisons, si eux-mêmes ne louent pas aux vacanciers. Ensuite, demandez-leur si certains propriétaires d'un ou plusieurs biens ne seraient pas locataires de logements sociaux ou intermédiaires, mais aussi bailleurs touristiques ou permanents. Si vous parvenez à obtenir une réponse officielle, je vous conseille de jouer immédiatement à un

quelconque jeu de hasard car vous êtes dans une période de chance exceptionnelle!

En matière de gestion de logements sur l'île de Ré c'est : *« Fais ce que je dis, pas ce que je fais. »* Plus sérieusement, si vous n'avez pas de réponse et que vous voulez connaître les noms des propriétaires sur l'île de Ré, écrivez aux maires de l'île et demandez l'autorisation de consulter les informations cadastrales en application de l'article R*107 A-1 et suivants du Livre des procédures fiscales.

Si vous avez un dossier de demande d'attribution en cours, soyez patients et surtout ne cherchez pas à comprendre les critères d'attribution car

« chercher à comprendre, c'est commencer à désobéir ».

Voici les critères qui devraient être systématiquement appliqués : pour l'attribution d'un logement, tout bailleur social doit tenir compte de la composition familiale et du niveau de ressources des ménages, de l'éloignement des lieux de travail, de la mobilité géographique liée à l'emploi et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs. Bonne chance! Sachant que *« la chance est une forme laïque du miracle... »* ■

**Serge Léger,
Sainte-Marie-de-Ré**

**Le Phare de Ré
13 septembre 2023**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Rappel du message aux adhérents de l'ACNIR suite au Conseil Municipal de Saint-Clément-des-Baleines du 28 septembre 2023 :

« Enfin, un Conseiller Municipal, pris probablement dans son élan, précisa, pour justifier ce vote et mettre en avant la moralité de ses confrères, que certains d'entre eux allaient payer cette majoration.

Comme tous les élus villageois sont résidents permanents de la commune, cela veut dire que certains possèdent une ou des résidences secondaires non affectées à l'habitation principale sur le territoire de la commune... qu'ils destinent donc à la location saisonnière.

J'imagine que les habitants en recherche de logement qui défilent chaque semaine à la Mairie (indication de Madame la Maire) ou qui sont en attente d'un logement stable, que les candidats à la reprise du salon de coiffure qui renoncent faute de logement sur la commune... apprécieront que des élus municipaux préfèrent louer de façon saisonnière plutôt qu'à l'année !

Quoi qu'il en soit, cette situation *a priori* paradoxale ne semble indisposer, contrairement à notre action, aucun élu municipal : charité bien ordonnée commence par soi-même. »

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Différence de chiffre d'affaire pour l'économie locale sur la période de location saisonnière :

$$\begin{aligned} & - 982 \times 56 \text{ jours} \times 3 \text{ personnes} \times 10 \text{ € / personne} \\ & = \\ & - 1\,649\,760\text{€} \end{aligned}$$

Soit 1,6 M€ « disparus » qui n'alimenteront pas l'économie locale sur la période.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Seront-ils compensés sur le reste de l'année ?

Certains commerces disparaîtront-ils et d'autres apparaîtront-ils (« destruction créatrice ») ?

Quelles conséquences sur l'activité et l'emploi dans un territoire qui vit majoritairement du tourisme ?

Ces changements potentiels ont-ils été anticipés par les collectivités locales ?

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Le Phare de Ré – 31 juillet 2024

TOURISME

page 5



Une saison décevante à mi-parcours

« Loin de moi l'idée d'être alarmiste mais l'inquiétude monte. Déjà durant l'avant-saison certains étaient en difficulté, alors là... », assure le président de l'Umih 17. L'île de Ré, longtemps perçue comme une petite bulle de consommation, ne serait plus protégée et des établissements, même sur le port martinais, seraient menacés. « Certains ne passeront pas l'hiver. » ■

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Différence de Taxe de Séjour :

$$\begin{aligned} & - 982 \times 56 \text{ jours} \times 3 \text{ personnes} \times 1,65 \text{ € / jour} \\ & = \\ & - 272 210 \text{ €} \end{aligned}$$

**Soit 272 k€ « disparus » qui n'alimenteront pas
le budget de la CDC de l'Île de Ré.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Différence de revenu pour le pont de l'Île de Ré :

$$\begin{aligned} & - 982 \times 8 \text{ semaines} \times 16 \text{ € / passage} \\ & = \\ & - 125\,696 \text{ €} \end{aligned}$$

Soit 127 k€ « disparus » pour l'Ecotaxe et l'entretien du pont.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Il y a-t-il eu une étude d'impact ?

Dans l'affirmative, quelles sont ses conclusions ?

Dans la négative, est-ce bien raisonnable ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Travaux parlementaires en cours
**« Proposition de loi visant à renforcer
les outils de régulation des meublés de
tourisme à l'échelle locale »**

L'essentiel (format PDF) :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl23-292.html>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

1. UNE PROPOSITION DE LOI EN DÉCALAGE AVEC SON OBJECTIF AFFICHÉ

Cette proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en janvier, porte l'ambition de **remédier aux déséquilibres du marché locatif** : or, ses sept articles concernent exclusivement la location meublée touristique, un phénomène dont l'essor peut engendrer des déséquilibres mais qui ne saurait résumer à lui seul les causes profondes de l'attrition du marché locatif.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Néanmoins, ce phénomène ne doit pas en éluder d'autres qui ont aussi leur rôle à jouer dans les déséquilibres du marché locatif, à l'instar des vacances de logements, de la détérioration de la rentabilité locative ou de la réduction du soutien au logement social. Pour la rapporteure, seule une **réflexion globale** incluant notamment le **statut du propriétaire bailleur**, permettra de renforcer l'attractivité de la location permanente. Elle rappelle les recommandations formulées à ce sujet par la [mission d'information de la commission sur la crise du logement](#), sur la contribution économique et sociale du bailleur privé et la présence de garanties suffisantes encourageant à s'engager davantage dans la location longue durée.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Les élus locaux ont-ils les bons outils dans cette bataille pour le logement à l'année sur l'Île de Ré ?

Des changements significatifs dans la politique nationale du logement ne sont-ils pas un préalable indispensable ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Politiques foncières des communes



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Exemple du Bois-Plage-en-Ré

Sud Ouest – 16 août 2024

LE BOIS-PLAGE

Faciliter l'accèsion à la propriété pour les jeunes actifs

Devenir propriétaire sur l'île de Ré, mission presque impossible pour beaucoup de jeunes actifs. La commune du Bois-Plage s'est emparée du sujet avec la concrétisation d'un projet de lotissement

Solène Allfat
larochelle@sudouest.fr

A lors que le prix du foncier atteint des sommets sur l'île de Ré, comment permettre l'accèsion à la propriété ? La commune du Bois-Plage travaille depuis deux ans sur un projet au Pas des Bœufs « qui n'existe pas ailleurs sur le territoire », selon le maire Gérard Juin. Entouré de ses adjoints Dominique Perlade

ment propriétaires à la fois du bâti, mais aussi du terrain. Une condition néanmoins : « Pendant vingt ans, la commune est prioritaire pour racheter le bien au prix d'origine s'il est revendu. On garde la maîtrise du foncier et la spéculation est impossible », se félicite l' élu. Autre particularité : « Chacun pourra penser sa propre maison, précise le maire. On n'aura pas de copier-coller où les gens ne s'y retrouvent pas. »



Les onze parcelles seront destinées en priorité à des jeunes couples avec enfants du territoire. S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Rappel des éléments d'une lettre de l'ACNIR datée du 17 septembre 2023 (au Maire des Portes-en-Ré) :

« Vous avez évoqué, lors de ce Conseil Municipal, des projets d'accession à la propriété dans la politique foncière de la commune des Portes-en-Ré.

Nous nous en réjouissons car il nous semble que l'accession à la propriété a trop longtemps été délaissée dans la politique foncière des communes de l'Île de Ré, laissant de côté une partie de la population trop « riche » pour espérer accéder aux logements sociaux et trop « pauvre » pour accéder au marché immobilier privé. »

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Exemple de Saint-Clément-des-Baleines



Rue du Figuier

**Achat d'une maison en
septembre 2022**

Rénovation

**Louée depuis le 1^{er} mai
2024**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Exemple de Saint-Clément-des-Baleines

Conseil Municipal du 23 mai 2024 – Procès-verbal



ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION – PARCELLE AM 165 RUE DE LA PLAGE

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie concernant une habitation sise 45 rue de la Plage, parcelle cadastrée AM 165.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé décide A L'UNANIMITE :

- d'acquérir par voie de préemption le bien situé rue de la Plage cadastré AM 165, d'une superficie totale de 42 m² appartenant à Monsieur Merwan MERY et Madame Julie MERY-CROUZILLAC, propriétaires indivis
- que la vente se fera au prix de 287 000.00 euros auxquels seront additionnés les frais d'agence à charge de l'acquéreur à hauteur de 15 000.00 euros et les frais d'acte
- qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Exemple de Saint-Clément-des-Baleines

Intéressante mise en place d'une politique d'acquisition de logements communaux qui, sauf contraintes budgétaires, peut être pérennisée sur de nombreuses années.

Pour information, il y a par exemple :

- **20 logements communaux au Bois-Plage-en-Ré (<https://www.leboisplage.com/logement/>)**
- **23 logements communaux à La Flotte (source Mairie),**
- **8 logements communaux à Saint-Martin-de-Ré (source Mairie).**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

L'accession à la propriété : priorité ou complément de l'offre locative ?

Les logements communaux : quel développement dans les différentes communes de l'Île de Ré ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Logements sociaux

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Informations du site Internet : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

The screenshot shows the top navigation bar of the 'MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL' website. On the left, there are logos for the French Republic (République Française) and the Union Sociale pour l'Habitat. The main navigation menu includes links for 'CRÉER UNE DEMANDE', 'GÉRER MA DEMANDE', 'COMMENT ÇA MARCHÉ ?', 'SUIS-JE ÉLIGIBLE ?', 'OFFRES PAR COMMUNE', and 'OÙ NOUS TROUVER ?'. A prominent orange banner contains a warning icon and the text: 'À réception de votre nouvel avis d'imposition, n'hésitez pas à le déposer dans votre dossier dans la rubrique « revenus annuels » et à mettre à jour vos informations'. Below this, a blue banner features the text 'SIMPLE, EFFICACE' and two buttons: 'JE CRÉE UNE DEMANDE' and 'JE GÈRE MA DEMANDE'. The background of the lower part of the page shows a woman looking at her smartphone.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

M'INSCRIRE / ME CONNECTER >

CRÉER UNE DEMANDE | GÉRER MA DEMANDE | COMMENT ÇA MARCHÉ ? | SUIS-JE ÉLIGIBLE ? | OFFRES PAR COMMUNE | OÙ NOUS TROUVER ?

⚠ À réception de votre nouvel avis d'imposition, n'hésitez pas à le déposer dans votre dossier dans la rubrique « revenus annuels » et à mettre à jour vos informations

SIMPLE, EFFICACE

JE CRÉE UNE DEMANDE >

JE GÈRE MA DEMANDE >
Mettre à jour, prolonger ou supprimer ma demande

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Nombre et répartition des logements sociaux dans les communes de l'Île de Ré :

	T1	T2	T3	T4	T5	Total	Rapport résidences principales	Rapport total résidences
Ars-en-Ré		12	34	21	3	70	9,7%	3,9%
La Couarde-sur-Mer		8	12	9	1	30	4,3%	1,3%
La Flotte	2	21	88	111	28	250	15,8%	8,8%
Le Bois-Plage-en-Ré		9	31	35	8	83	6,4%	3,5%
Les Portes-en-Ré	3	3	15	17	1	39	10,5%	2,0%
Loix		5	13	11	3	32	8,7%	2,9%
Rivedoux-Plage		3	8	4		15	1,2%	0,8%
Saint-Clément-des-Baleines						0	0,0%	0,0%
Sainte-Marie-de-Ré	3	5	32	35	5	80	4,8%	2,6%
Saint-Martin-de-Ré	3	24	108	89	26	250	24,8%	10,5%
Total	11	90	341	332	75	849	9,1%	4,1%

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

**1^{er} logement social de l'Île de Ré
1962
Saint-Martin-de-Ré
(avenue de la Plage)**



crédit photo : Thierry Poletti

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Exemple des Portes-en-Ré – Programme en cours de construction – Allée des Peupliers

Habitat 17 CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIS

Plan masse

Maîtrise d'ouvrage : **HABITAT 17**
9, 11 av. de Mulhouse
17000 La Rochelle

Permis de Construire : N° PC 17286 18 E0016
Délivré le 27 février 2019
N° PC 17286 18 E0018 M01
Délivré le 11 octobre 2022

Surface de Plancher : 1022,00m²

Avec le concours financier de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

la Charente Maritime

LESP

BANQUE des TERRITOIRES

ActionLog

Maîtrise d'œuvre : **Agence Blanchard Tétaud Blanchet**
architectes urbanistes
AGENCE BLANCHARD - TÉTAUD - BLANCHET
41 avenue Michel Crépeau
17000 La Rochelle - tel. 05 49 48 34 60 71

Bureau de Contrôle : **SOCOTEC Agence de la Rochelle**
17000 La Rochelle - Av. Maréchal
17000 La Rochelle Cedex 01 - tel. 05 49 41 83 83

Coordonnateur SPS : **DEKRA Agence de Saintes**
3 rue Pierre et Marie Curie - ZAD de Ricou
17100 Saintes Cedex - tel. 05 56 13 43 48

Empreintes :

Lot 1 – VRD
COLAS FRANCE
Lieu-dit Oubray – CS 32022
17139 Dompreux sur Mer – tel. 05 46 35 28 29

Lot 2 – Gros Œuvre

Lot 3 – Electricité
COUE MICHAUD
Z. St. Liguère Rue de Pied de Ford
79000 Niort - tel. 05 49 73 41 48

Construction de :

- 5 T3
- 6 T4

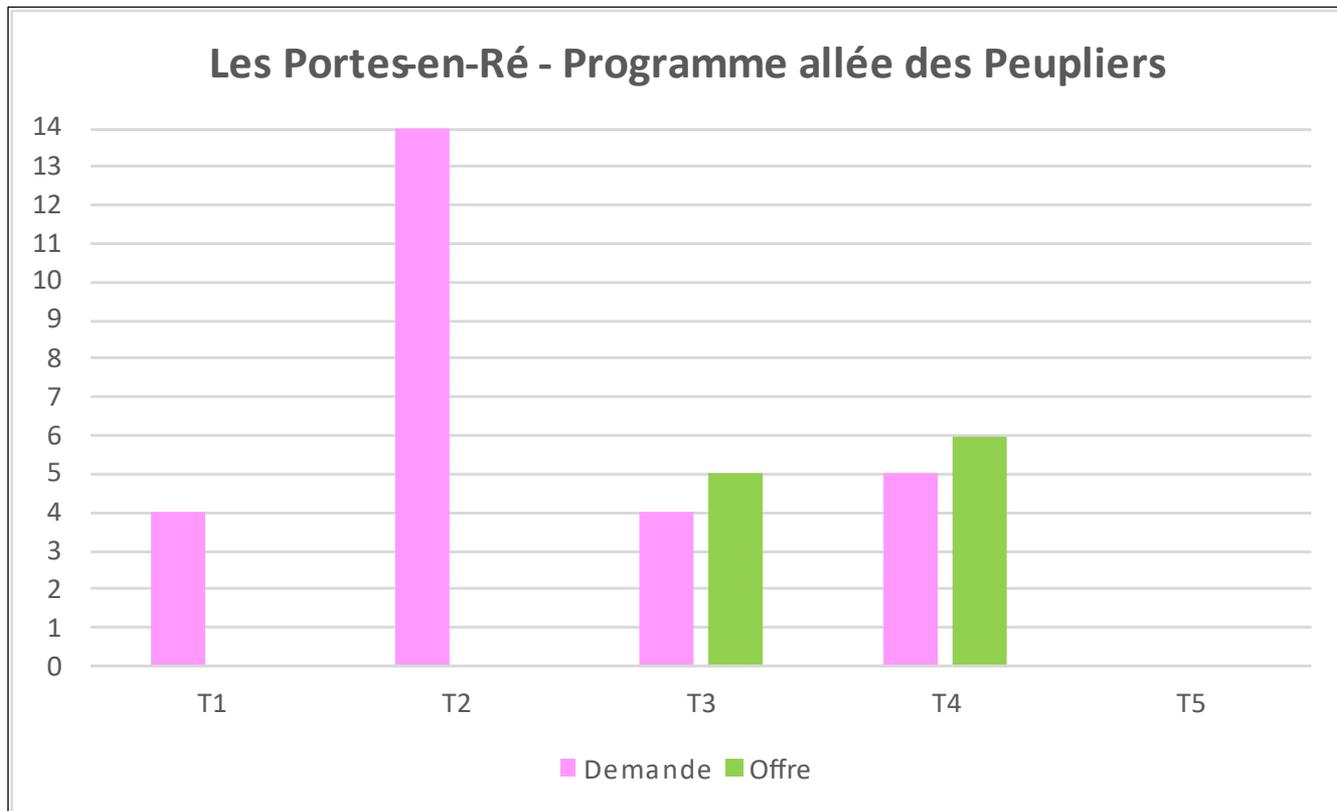
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

Informations du site Internet : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Logement

L'offre de nouveaux logements sociaux est-elle compatible avec la demande ?

L'offre de logements sociaux est-elle compatible avec la démographie de l'Île de Ré et son évolution naturelle ?

Combien de logements sociaux sont « sous occupés » faute de pouvoir proposer à leur(s) occupant(s) une solution correspondant à leur besoin ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes – Logement

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations

Subventions aux associations

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Le cas de l'association « Label Oyat »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Au commencement...



ACTUALITÉ

BILAN

Plébiscitée, La Java attend un signal fort du territoire

Les trois associés de *La Java des Baleines* et la « grande famille » gravitant autour cette joyeuse « guinguette » ont bien des raisons de se réjouir de la saison 2023 qui vient de s'achever le 26 août. Pour autant, des doutes planent sur la pérennité du célèbre chapiteau villageois.



© Claire de La Forêt

La Java des Baleines est un site culturel, mais aussi où les visiteurs viennent se restaurer et boire un verre après la plage.

autour de la culture Queer, a aussi conquis le public. « On essaie d'aller vers un fonctionnement où on laisse les clés du chapiteau à des locaux, bien sûr on construit conjointement l'équilibre d'ensemble. Ainsi plusieurs festivals ont été proposés et organisés par des personnes du territoire. » Si *La Java des Baleines* continue l'an prochain, « tous les festivals seront repris. »

Un public très éclectique, une programmation collective

Il suffit de s'y rendre, en avant-saison et en plein été, pour constater que la fréquentation est équilibrée entre habitants, résidents secondaires et touristes, provenant de toutes les communes. Toutes les générations

encore des créations croisées avec les artistes reçus sous le chapiteau. Parmi les créations « in situ » figurent le spectacle en hommage à Claude Nougaro, une partie du festival itinérant de musique classique, la soirée de clôture... Bien en amont de la saison, via l'association Label Oyat, la programmation de *La Java* est proposée et travaillée par un collectif d'une vingtaine d'habitants impliqués, aux goûts et centres d'intérêts très différents parfois, ce qui explique la richesse et la diversité de celle-ci.

Des ombres au tableau

Parmi les ombres au tableau, l'initiative de *La Java du Fort*, en avant-saison, a été victime d'une météo très maussade. Lorsque la météo était de la

Ré à la Hune 4 septembre 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Au commencement...

certes, mais qui dit chiffre d'affaires ne dit pas bénéfice. Voilà cinq années, depuis ses débuts, que La Java est déficitaire, avec notamment des frais de « chantier » et de scénographie/

La Java ne peut envisager de perdurer sans un montant total de subventions situé entre 35 et 50 K€, contre 13 K€ actuellement. Peut-être faudrait-il

**Ré à la Hune
4 septembre 2023**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Qui est qui ?
Qui fait quoi ?
Qui touche quoi ?
Qui paie quoi ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**« La Java des Baleines »
qu'est-ce que c'est ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

« La Java des Baleines » :

- ce n'est pas une association,**
- ce n'est pas une entreprise,**
- ce n'est pas une marque déposée.**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Site Internet : <https://lajavadesbaleines.fr/>



Programmation

Activités / Ateliers

Bar / Restauration

Notre histoire

Infos pratiques



Bienvenue à la Java des Baleines !

Concerts, spectacles, bar, food-trucks sur l'île de Ré

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Site Internet : <https://lajavadesbaleines.fr/>



Programmation Activités / Ateliers Bar / Restauration Notre histoire Infos pratiques

Mentions légales

Édition du site Internet

Le site lajavadesbaleines (ci-après « le Site »), accessible à l'adresse [https://lajavadesbaleines.fr] est édité par la SARL OPS (ci-après « l'Editeur »), dont le siège social est situé 11 route de la Patache 17880 Les portes en Ré. (+336.35.30.01.10)

lajavadesbaleines@gmail.com

N° de SIREN : 798053757

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**La « Java des Baleines »
est donc un label
commercial
de la SARL ÔPS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Qui reçoit les subventions
publiques ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**C'est l'association
« Label Oyat »**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Objet social de l'association « Label Oyat » :

« L'association LABEL OYAT a pour objet de dynamiser l'offre culturelle de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (17) et plus globalement de l'Île de Ré. Pour servir ce but d'intérêt général, l'association LABEL OYAT poursuit les moyens suivants : proposer une programmation culturelle diversifiée sur le territoire rétais, organiser des spectacles et événements pluridisciplinaires (musique, danse, théâtre, performances, rencontres...) ouverts à tout publics, valoriser la diversité des pratiques artistiques, qu'elles soient professionnelles et amateurs, permettre l'accès des habitants et des vacanciers aux offres culturelles – cette accessibilité est notamment permise par l'objectif de total gratuité que ce donne l'association, valoriser la diversité des cultures mondiales par l'organisation d'événements, s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'une culture éco-responsable sur l'Île de Ré. »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Siège social de l'association « Label Oyat » (16 novembre 2021) :

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU S

ANCIENNE ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement		Immeuble, bâtiment, résidence	
<u>11</u>		<u>Route</u>	<u>de la patache</u>
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
		<u>17880</u>	<u>LES PORTES EN RE</u>
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	Commune / Localité

NOUVELLE ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement		mairie Immeuble, bâtiment, résidence	
<u>41</u>		<u>Rue</u>	<u>de la mairie</u>
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
		<u>17590</u>	<u>Saint Clement des Baleines</u>
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	Commune / Localité

**Mairie de
Saint-Clément-des-Baleines**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Subventions d'exploitation inscrites dans les comptes de l'association « Label Oyat » :

- **2020 : 3 750 € dont 1 500 € de la CDC de l'Île de Ré,**
- **2021 : 3 000 € dont 3 000 € de la CDC de l'Île de Ré,**
- **2022 : 13 150 € dont 3 000 € de la CDC de l'Île de Ré,**
- **2023 :**
 - **comptes non-transmis par la CDC de l'Île de Ré,**
 - **dans le budget prévisionnel transmis à la CDC : 45 200 € dont 8 000 € de la Région, 15 000 € du Département, 20 000 € de la CDC de l'Île de Ré et 1 000 des Communes de l'Île de Ré,**
- **2024 : dans le budget prévisionnel transmis à la CDC : 76 400 € dont 8 000 € de la Région, 30 500 € du Département, 27 000 € de la CDC de l'Île de Ré et 4 500 des Communes de l'Île de Ré.**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Quid de la SARL ÔPS ?

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS :

Greffé du Tribunal de Commerce de La Rochelle Hôtel de La Bourse 14 RUE DU PALAIS BP 50365 17001 LA ROCHELLE CEDEX 1 N° de gestion 2018B00629		Code de vérification : 9RQ6BeCQv https://central.info.greffe.fr/controla	
<i>Extrait Kbis</i>			
EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 28 mai 2024			
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE			
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	798 053 757 R.C.S. La Rochelle		
<i>Date d'immatriculation</i>	25/05/2018		
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Tours en date du 22/06/2020		
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ÔPS		
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée		
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros		
<i>- Mention n° 12005 du 10/07/2020</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 10/07/2020		
<i>Adresse du siège</i>	11 Route de la Patache 17880 Les Portes-en-Ré		
<i>Activités principales</i>	Conseils liés à la communication événementielle, développement de projets		
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 22/10/2112		
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre		
GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES			
<i>Gérant</i>	ODET Jonathan Pascal		
<i>Nom, prénoms</i>	Le 05/04/1977 à Châteauxoux (36)		
<i>Date et lieu de naissance</i>	Français		
<i>Nationalité</i>	11 Cours des Oiseaux 37000 Tours		
<i>Domicile personnel</i>			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL			
<i>Adresse de l'établissement</i>	11 Route de la Patache 17880 Les Portes-en-Ré		
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conseils liés à la communication événementielle, développement de projets		
<i>Date de commencement d'activité</i>	21/10/2013		
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création transfert dans le ressort		
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe		
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AUTRE ÉTABLISSEMENT DANS LE RESSORT			
<i>Adresse de l'établissement</i>	Terre Plein du Moulin Rouge 17590 Saint-Clément-des-Baleines		
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Bar, petite restauration, animation, brocante		
<i>Type d'activité</i>	Activité Saisonnière		
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/04/2018		
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création		



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Siège social :

Adresse du siège

11 Route de la Patache 17880 Les Portes-en-Ré

Siège social de l'association « Label Oyat » à sa création.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Gérant :

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms

ODET Jonathan Pascal

Date et lieu de naissance

Le 05/04/1977 à Châteauroux (36)

Nationalité

Française



crédit photo : Thierry Poletti

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Activités :

Activités principales

Conseils liés à la communication événementielle, développement de projets

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement

Terre Plein du Moulin Rouge 17590 Saint-Clément-des-Baleines

Activité(s) exercée(s)

Bar, petite restauration, animation, brocante

Type d'activité

Activité Saisonnière

Date de commencement d'activité

20/04/2018

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

SARL ÔPS – Bénéficiaires effectifs :

- **Jonathan ODET, à hauteur de 23,9 %, par ailleurs Administrateur et Directeur artistique et coordinateur général de l'association « Label Oyat »,**
- **Monsieur Emmanuel JOURNEL, à hauteur de 20 %, par ailleurs Trésorier de l'association « Label Oyat »,**
- **Monsieur François PECHEUX, à hauteur de 20 %, par ailleurs nouveau Président de l'association « Label Oyat », et conjoint lié par un PACS de Madame Delphine VALEILLE, ancienne Présidente de l'association « Label Oyat » ; par ailleurs détenteur de droits immobiliers sur le 11, route de la Patache aux Portes-en-Ré.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Association « Label Oyat »
et SARL ÔPS :**

confusion des personnes ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Capital social :

Capital social

- Mention n° 12005 du 10/07/2020

5 000,00 Euros

Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 10/07/2020

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Capital social :

Article L 223-42 du Code de Commerce :

« Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les associés décident, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée à la majorité exigée pour la modification des statuts, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant. »

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Capital social :

H ET M EXPERTISE	SARL OPS	Page : 4
------------------	----------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	59 693	59 693
	Report à nouveau	(71 618)	(98 636)
	Résultat de l'exercice	(13 310)	27 018
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	(19 736)	(6 426)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Extrait Kbis de la SARL ÔPS – Capital social :

**Capitaux propres négatifs
au 31 décembre 2021
et au 31 décembre 2022 :
comment est-ce possible ?!**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Occupation du terrain du
Moulin Rouge et du parking
de la salle du Godinand ?**



crédit photo : Thierry Poletti

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Occupation du terrain du Moulin Rouge et du parking de la salle du Godinand ?



CONTRAT DE LOCATION PRECAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Saint-Clement-des-Baleines dont le siège social est établi 41, rue de la Mairie 17590 SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES
Représentée par Madame Lina BESNIER, Maire
Ci-après dénommée "Le Bailleur"
Conformément à la décision n° LB/2021/MAI/2 portant location précaire du terrain du Moulin Rouge

D'UNE PART

ET

La société SARL OPS, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, domiciliée 59 rue Jules Charpentier 37000 TOURS,
immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 798 053 757 représentée par son gérant Monsieur Jonathan ODET
Ci-après dénommée "Le Preneur"

D'AUTRE PART

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET

Le Preneur entend mener un projet d'installation d'un espace de loisirs avec activités culturelles et artistiques, de guinguette familiale et de restauration.

Article 2 – EMPLACEMENT

Le Bailleur consent un contrat de location précaire portant sur le terrain dit du Moulin Rouge, parcelles AP 190 et AP 191 pour la période du 22 mai 2021 au 15 septembre 2021.

Article 3 – DESTINATION

Le Bailleur devra maintenir les lieux conformément à ses obligations de bailleur, suivant leur destination et dans le cadre de l'activité du Preneur.

Le Preneur ne pourra, en aucun cas, rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer et il devra prévenir immédiatement le Bailleur de toute atteinte qui serait portée à la propriété, de toutes dégradations et détériorations qui viendraient à se produire dans les lieux cités.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché à la prestation définie à l'article 1 du présent contrat.

Le preneur sera libre de travailler avec les fournisseurs, prestataires, entreprises, associations, clients, personnel de son choix.

Article 4 : IMPLANTATION ET USAGE

4-1 Chapiteau : Le Preneur implantera un chapiteau circulaire (diamètre 21m) qui sera monté dans les règles de l'art et de la sécurité. Il fournira un « certificat de bon montage » au bailleur avant de commencer l'exploitation du chapiteau.

Contrats de location précaire :

- avec la SARL ÔPS,
- avec l'association « Label Oyat » pour le terrain du Moulin Rouge pour 2024.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Occupation du terrain du Moulin Rouge et du parking de la salle du Godinand ?

Donc :

- **la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines contracte avec une société en état de « quasi » faillite (la SARL ÔPS),**
- **une société commerciale (la SARL ÔPS) exerce son activité commerciale sur un terrain communal loué,**
- **concomitamment une association (Label Oyat) touche différentes subventions publiques pour exercer son activité : « sous-occupation » sans titre ? éventuelles contreparties, notamment financières, illégales ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat »

Quelques éléments surprenants

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

**Budgets prévisionnels
différents en fonction
de la collectivité
locale sollicitée !**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

CDC Ile de Ré – Demande de subvention 2023 :

BUDGET PRÉVISIONNEL

→ Se reporter au sommaire page 3 ainsi qu'à la rubrique 4.2 pages 13-14 pour vous aider à remplir le budget.

EXERCICE : Année N 1..... ou du .01... / .01... / N-1 2023.. au 31... / 12... / N 2023..

Action concernée : Fonctionnement Label Oyat 2023.....

CHARGES	Montant prévision	PRODUITS	Montant prévision
---------	-------------------	----------	-------------------

68- Dotations aux amortissements, provisions, et engagements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
		79- Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	85350	TOTAL DES PRODUITS	85350



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Saint-Clément-des-Baleines – Demande de subvention 2023 :



N°12156*05

5. Budget¹ prévisionnel de l'association Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	86700	TOTAL DES PRODUITS	86700
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

**Cotisations et produits
d'adhésion :**

6 € entre 2020 et 2022 !

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Contributions volontaires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants CDC Ile de Ré – Demande de subvention 2022 :

3 : BUDGET PRÉVISIONNEL

→ Se reporter au sommaire page 3 ainsi qu'à la rubrique 4.2 pages 13-14 pour vous aider à remplir le budget.

EXERCICE : Année N ..1..... ou du .01... / .01... / N-1 2022.. au .31... / .12... / N 2022..

Action concernée : .Subvention.de.fonctionnement LABEL.OYAT..(VOIR.BP.ci-joint).....

CHARGES	Montant prévision	PRODUITS	Montant prévision
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	4300	87- Contributions volontaires en nature	4300
860. Secours en nature (=875)		870. Bénévolat (=864)	3500
861. Mise à disposition gratuite de biens et de services (861+862=871)	200	871. Prestations en nature (=861+862)	600
862. Prestations (861+862=871)	600		
864. Personnel bénévole (=870)	3500	875. Dons en nature (=860)	200
TOTAL	4300	TOTAL	4300



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Association « Label Oyat » – Compte de résultat 2022 :

H ET M EXPERTISE	Association LABEL OYAT	Page : 5
------------------	------------------------	----------

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Assemblées Générales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants Association « Label Oyat » – Assemblée Générale 2022 :

LABEL
OYAT

REÇU LE

18 NOV. 2021

SOUS-PRÉFECTURE DE JONZAC

N°siret 85087551900017 Code APE 9499Z

N° Licence de spectacles : 2-1121330

11 route de la Patache

17880 les Portes en ré

Courriel : labeloyat@gmail.com

**Ce sont les
Administrateurs
qui se réunissent
en Assemblée
Générale !**

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17/08/21

Le 17/08/21 à 18 heures, les administrateurs de l'association LABEL OYAT se sont réunis en assemblée générale à la Java des baleines, St Clement des Baleines.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants Association « Label Oyat » – Assemblée Générale 2022 :

Sont Présents :

PECHEUX Francois, Valeille Delphine, KELLER Eloi et ODET Jonathan.

Ainsi que d'autres adhérents.

Sont excusés et ont transmis leurs pouvoirs:

Stecker Anne charlotte, Herbin Elizabeth, Berenger Michet, Marie Journal, Foulquier Stéphane.

**Quorum ?
Feuille de
présence ?**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Association « Label Oyat » – Assemblée Générale 2022 :

- 2eme délibération : Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos

Mr Odet présente le bilan comptable de l'expert-comptable H&M. Le résultat est bénéficiaire, la gestion est bonne.

L'assemblée valide l'ensemble.

Ce n'est pas la Présidente ou le Trésorier qui présente les comptes mais un simple Administrateur... par ailleurs Gérant de la SARL ÔPS !

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Association « Label Oyat » – Assemblée Générale 2022 :

- 8eme délibération : Renouvellement des dirigeants

L'ensemble des administrateurs se représentent excepté Stéphane Foulquier, 5 nouvelles candidatures sont intégrées à la liste :

Amandine, Jean-Philippe, Emmanuel, Kevin, Eddy et Kim.

L'assemblée vote la liste à l'unanimité puis nomme Emmanuel Journal au poste de trésorier de l'association.

**Amandine qui ? Jean-Philippe qui ? Emmanuel qui ?
Kevin qui ? Eddy qui ? Kim qui ?**



crédit photo : Thierry Poletti

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Demande de subvention 2024 à la CDC de l'Île de Ré

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

**Annexe titrée « BUDGET PREVISIONNEL LABEL OYAT 2024 »
transmise par la CDC de l'Île de Ré :**

- **248 098 € au titre de l'article « 707 – Ventes de marchandises »,**
- **44 809 € au titre de l'article « 701 – Ventes de produits finis »,**
- **35 085 € au titre de l'article « 706 – Prestations de services », la mention « billetterie & ventes d'artistique » étant rajoutée,**
- **28 766 € au titre de l'article « 708 – Produits des activités annexes ».**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Comment une association bénéficiaire de subventions publiques, dont les statuts ne mentionnent aucune activité lucrative et mettent même en avant « *l'objectif de total gratuité* », exerce à de tels niveaux, et *a priori* de façon quotidienne ou quasi quotidienne durant la période estivale, une activité lucrative ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Par ailleurs : absence de mention, dans le budget 2024 de l'association, de taxation à l'ensemble des impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA, Contribution Economique Territoriale...).



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Association « Label Oyat » - Quelques éléments surprenants

Adhésion

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Site Internet : <https://lajavadesbaleines.fr/>



Programmation Activités / Ateliers Bar / Restauration Notre histoire Infos pratiques

Bienvenue à la Java des Baleines !

Concerts, spectacles, bar, food-trucks sur l'île de Ré



Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont soutenus et permis de développer toutes nos activités. Si vous souhaitez nous aider financièrement, vous pouvez vous rendre sur notre page Hello Asso pour devenir adhérent-e et profiter, selon vos dons, d'avantages tout l'été.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Redirigé vers :



Une association, une activité

Rechercher

Espace particulier



Adhésion Label Oyat et cartes reduction La Java des Baleines

par Label Oyat

📅 Adhésion valable du 01 janvier 2024 au 01 janvier 2025

En adhérant à notre association, vous soutenez l'ensemble de nos actions mais aussi La Java des Baleines. Notre projet étant déficitaire, ces adhésions et préventes sont importantes pour nous car elles permettent de prendre davantage de risques dans la programmation et de se sentir soutenu. C'est aussi une belle motivation pour nous dans la préparation de la saison !!

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

La Java des Baleines n'ayant pas d'existence légale, on est en droit de se demander qui est déficitaire ?

L'association « Label Oyat » : pas à notre connaissance.

La SARL ÔPS : assurément.

Ainsi, comment peut-on, légalement, en adhérant à une association, soutenir une entreprise commerciale (la SARL ÔPS et son label commercial La Java des Baleines) ?

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Redirigé vers :

 Choix de l'adhésion	 Adhérents	 Coordonnées	<input checked="" type="checkbox"/> Récapitulatif
Adhesion Vous choisissez un concert dans la saison qui vous sera offert.	5€	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Contrepartie 2 En plus de l'avantage précédent, on vous offre le verre de bienvenue !!	10€	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Contrepartie 3 50% de réduction sur toutes les entrées payantes & la carte « Baleineau » qui offre 10% de réduction sur les boissons.	30€	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Contrepartie 4 50% de reduction sur toutes les entrées payantes & la carte « Javanaise » qui offre 25% de réduction sur toutes les boissons Java.	60€	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Contrepartie 5 Gratuité des entrées & carte javanaise (25% boissons).	100€	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Qui gère ces contreparties en boissons ?

La SARL ÔPS ou l'association « Label Oyat » ?

Si c'est la SARL ÔPS, conformément aux indications portées dans son extrait K-bis pour son établissement secondaire, cela laisse supposer des mouvements de fonds entre l'association « Label Oyat » et la SARL ÔPS : est-ce légal ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**L'association « Label Oyat » est
reconnue d'utilité publique.**

**Les donateurs bénéficient donc d'une
réduction d'impôt sur le revenu de 66 %
sur le montant de leur don... boisson
comprise ou non ?**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

... ect... etc...

**(billetterie, marché public,
personnel, bénévoles,
concurrence déloyale...)**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Action de l'ACNIR

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Lettres RAR datées du 10 juin 2024 à :

- **Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,**
- **Monsieur le Directeur de la Direction Générale des Finances Publiques de Charente-Maritime,**
- **Madame la Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations.**

(courriers disponibles sur le site Internet de l'association : <https://www.adc-nordiledere.com/index.php/etudes> paragraphe « Subventions à La Java des Baleines »)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

... et alors ?



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Aucun retour !
Aucune réponse !**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**L'ACNIR a pris conseil auprès de
Maître Damien MADOULÉ, avocat à
La Rochelle (SCP LAGRAVE &
JOUTEUX) sur cette affaire.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

Premières suites envisageables à ce jour :

- **essayer de savoir si les administrations informées donneront suite,**
- **saisir les collectivités locales ayant versé des subventions,**
- **saisir la justice administrative.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Subventions aux associations – Label Oyat

**Autre conséquence : l'ACNIR
va s'intéresser de très près
aux subventions accordées
aux associations dans les 6
collectivités locales qu'elle
suit !**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe



Pont de l'Île de Ré et Ecotaxe :

Première partie : économie générale du pont de l'Île de Ré

- [Radioscopie de la situation financière du pont de l'Île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 - Première partie : économie générale du pont de l'Île de Ré](#)
- [Questions à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime sur la radioscopie de la situation financière du pont de l'Île de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 - Première partie : économie générale du pont de l'Île de Ré](#)

La présente version de cette "Radioscopie" reprend les réponses à nos questions, obtenues lors du rendez-vous avec les services du Conseil Départemental de la Charente-Maritime du 23 mars 2022.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe



Deuxième partie : Ecotaxe

- [Radioscopie de la situation financière du pont de l'Île de Ré de 2009 à 2022 - Deuxième partie : économie du Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe](#)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Difficultés principales :

- traiter les comptes de 12 collectivités territoriales,**
- traiter des recettes et dépenses croisées,**
- opérer des retraitements.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Les grandes lignes

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Recettes du péage

**Redevance pour
Service Rendu
brute**

**Droit Départemental
de Passage (ou
Ecotaxe) brut**

**Redevance pour
Service Rendu
nette**

**Frais de gestion
du CD 17**

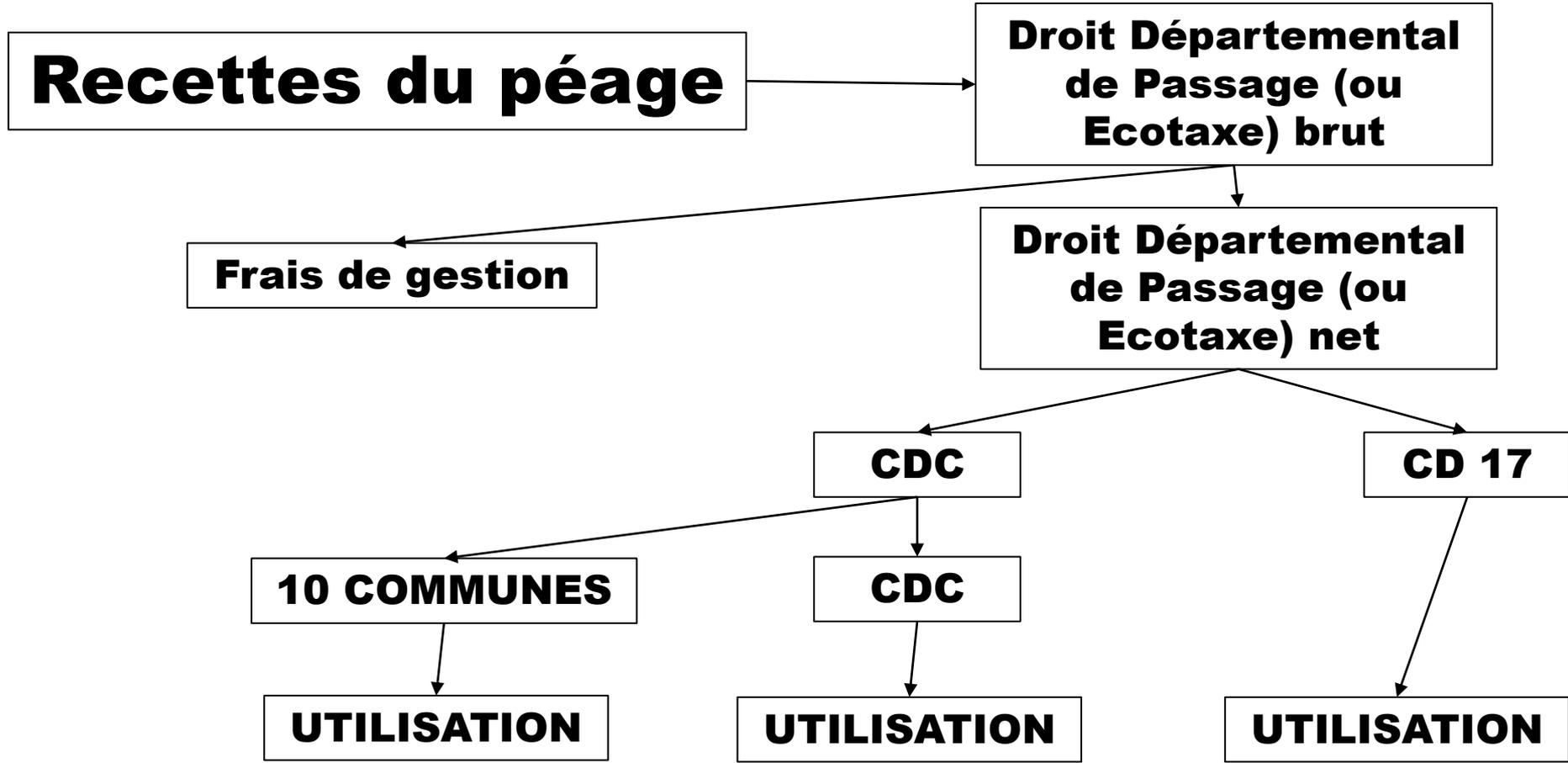
**Droit Départemental
de Passage (ou
Ecotaxe) net**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe



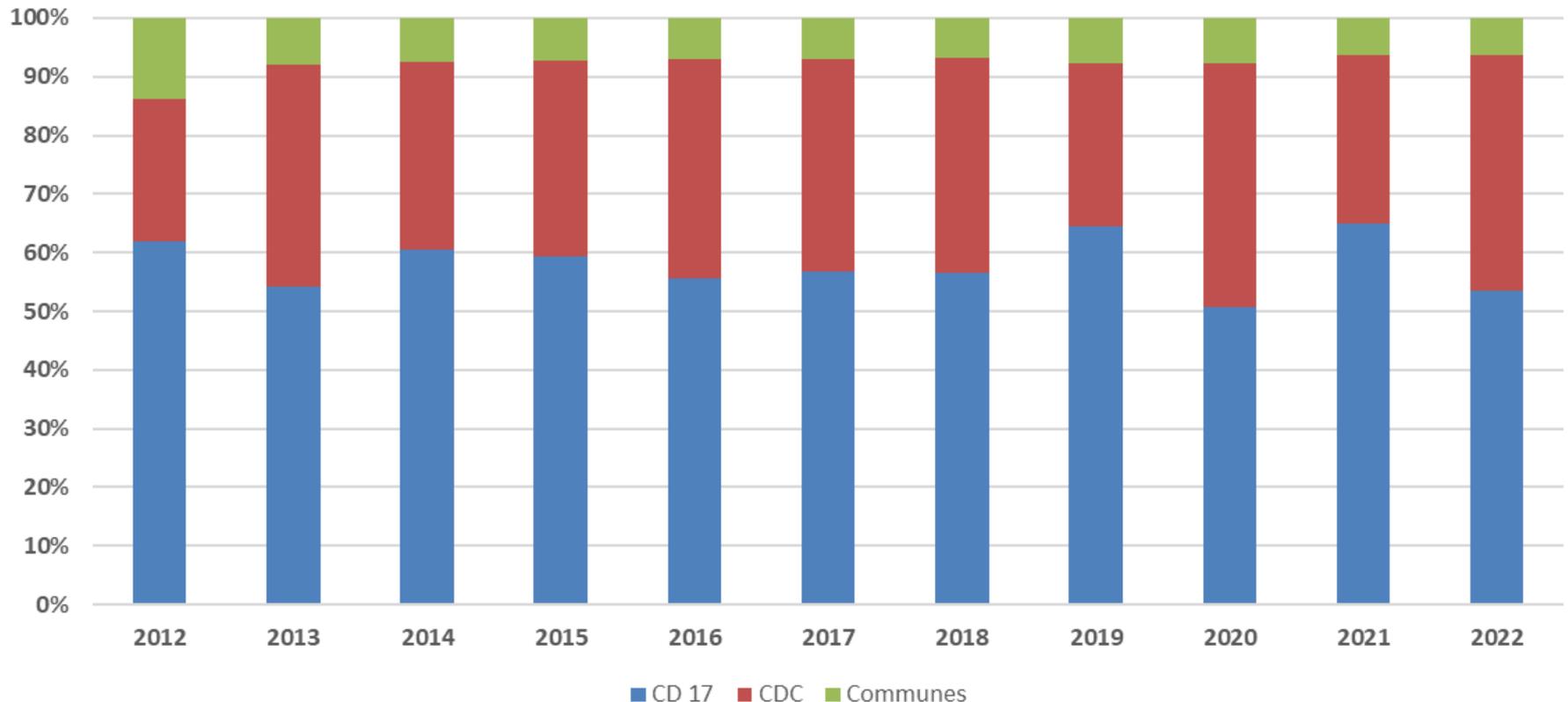
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition de la contribution "Ecotaxe" payée par les usagers du pont de l'Île de Ré



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Les communes :
peu de recettes et
donc peu de
dépenses**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**L'Ecotaxe, c'est
l'affaire du Conseil
Départemental 17 et
de la CDC de l'Île de
Ré**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Recettes réelles de fonctionnement...

	Total
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	0,3%
Impôts et taxes	97,7%
Dotations et participations	0,3%
Autres produits d'activité	1,0%
Produits exceptionnels	0,7%
Total	100,0%

... recettes du péage.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

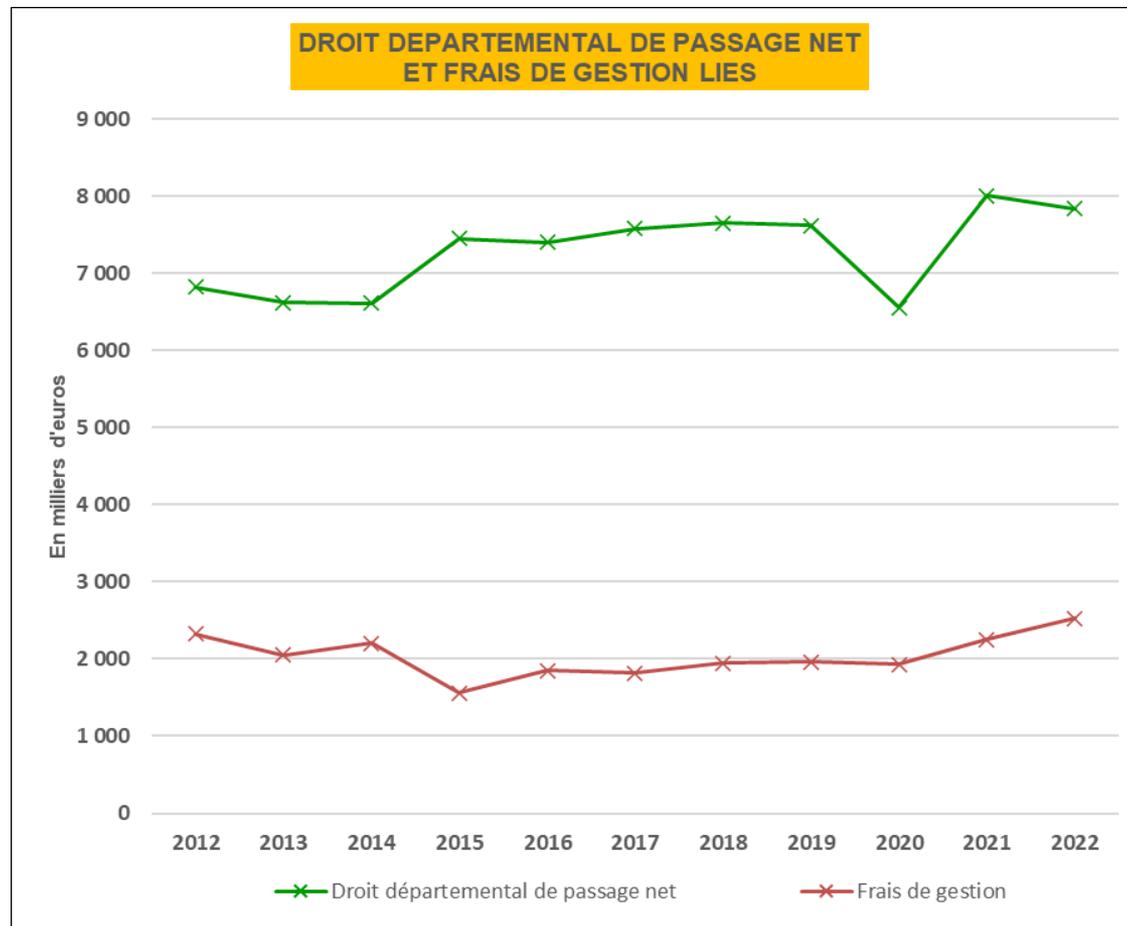
Le Conseil Départemental 17 prélève des frais de gestion...

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

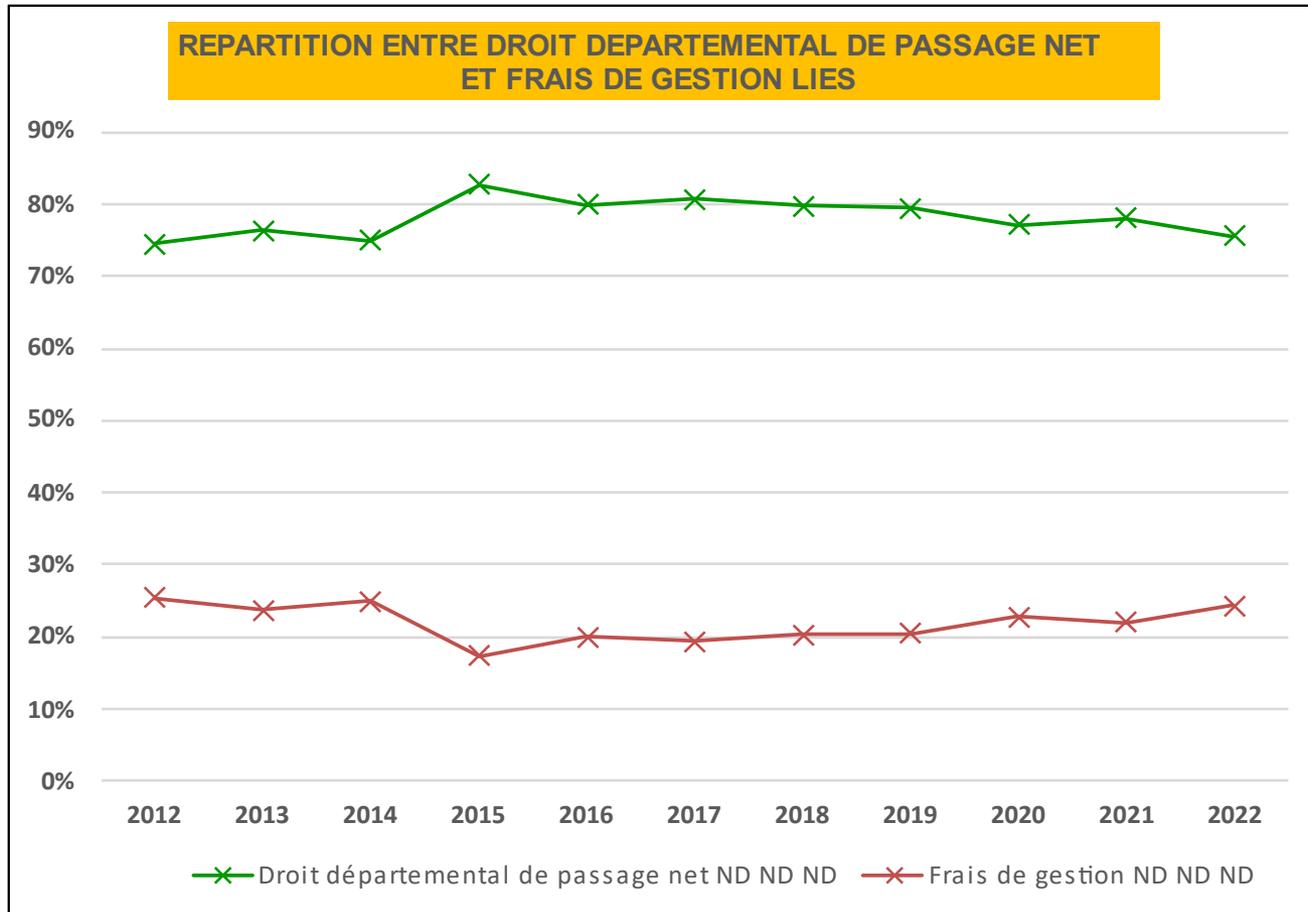


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**... utilisés
principalement pour
payer des frais de
personnel.**

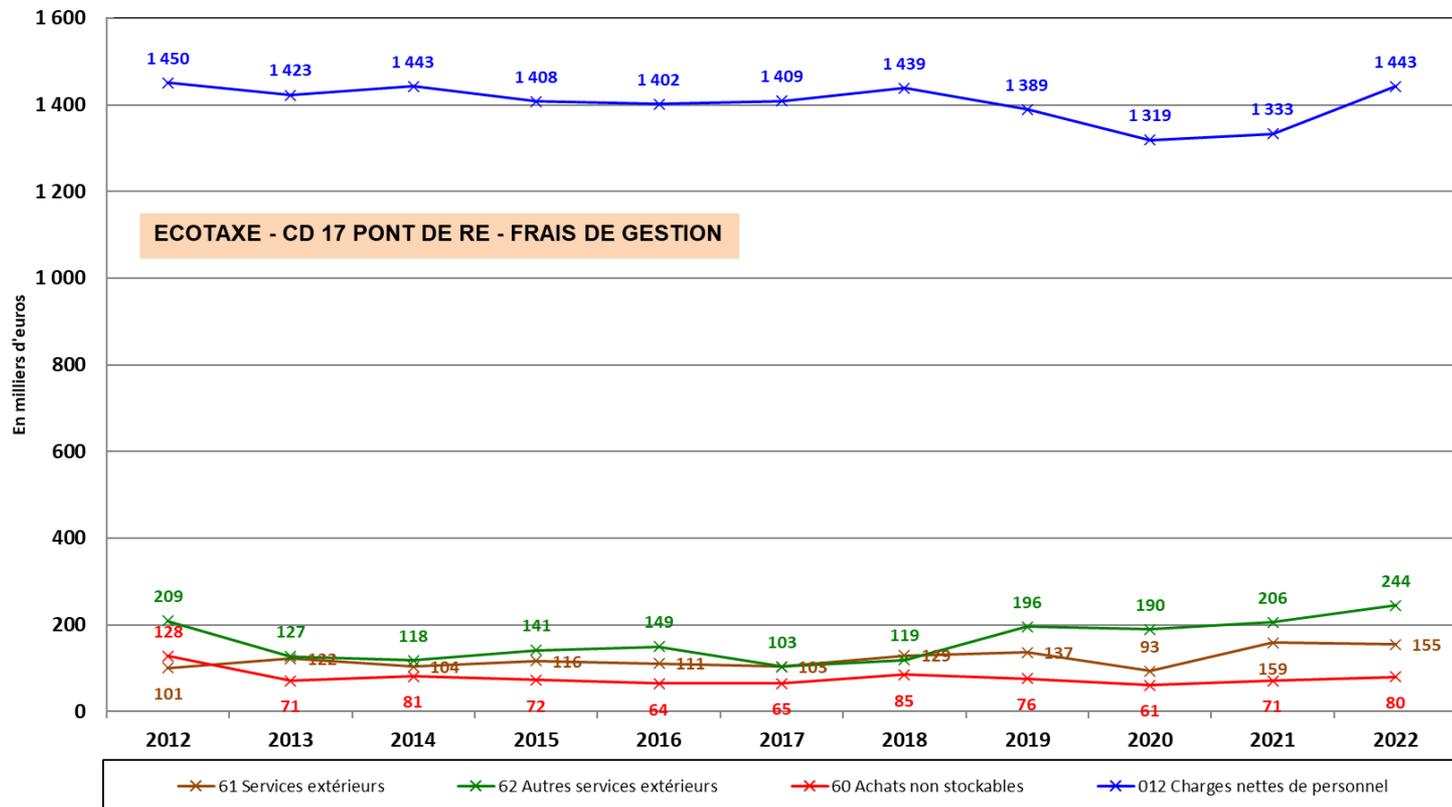
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**En plus des recettes
de fonctionnement, on
trouve les recettes
d'investissement...**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

	Total
Fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	1,1%
Excédents de fonctionnement capitalisés	98,2%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	0,0%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	0,0%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres	0,0%
Fonds affectés à l'équipement amortissable - Dotation de soutien à l'investissement des départements	0,6%
Total	100,0%

... qui proviennent essentiellement du transfert des excédents de la section de fonctionnement.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Donc

Recettes Ecotaxe = Recettes du péage

**C'est logique et cela signifie que
manager ces recettes ne peut passer
que par l'évolution des tarifs du péage
du pont de l'Île de Ré**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etude - Ecotaxe

Rappel d'une information de l'année dernière :

Passage au coup par coup :

-

Recettes très importantes

-

**1 € en plus par passage c'est
1 à 1,2 M€ de recettes en plus**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (entre 2012 et 2022)

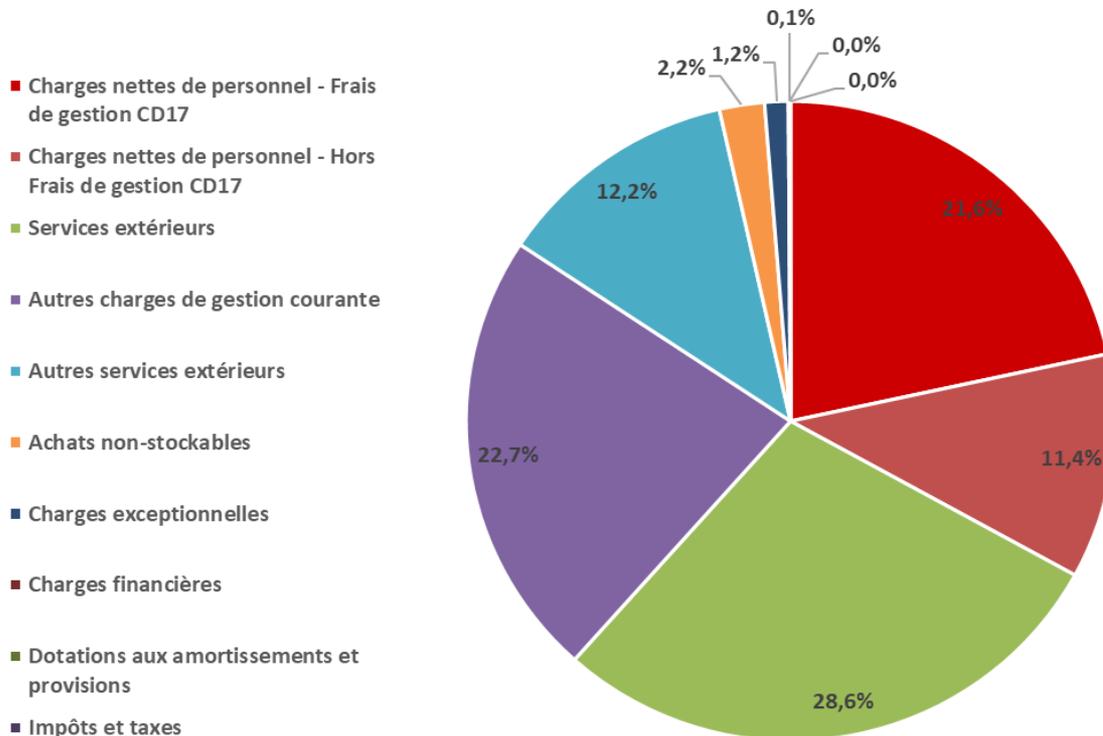
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition globale des dépenses réelles de fonctionnement



Total : 71,5 M€

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Dépenses réelles de fonctionnement au niveau du département

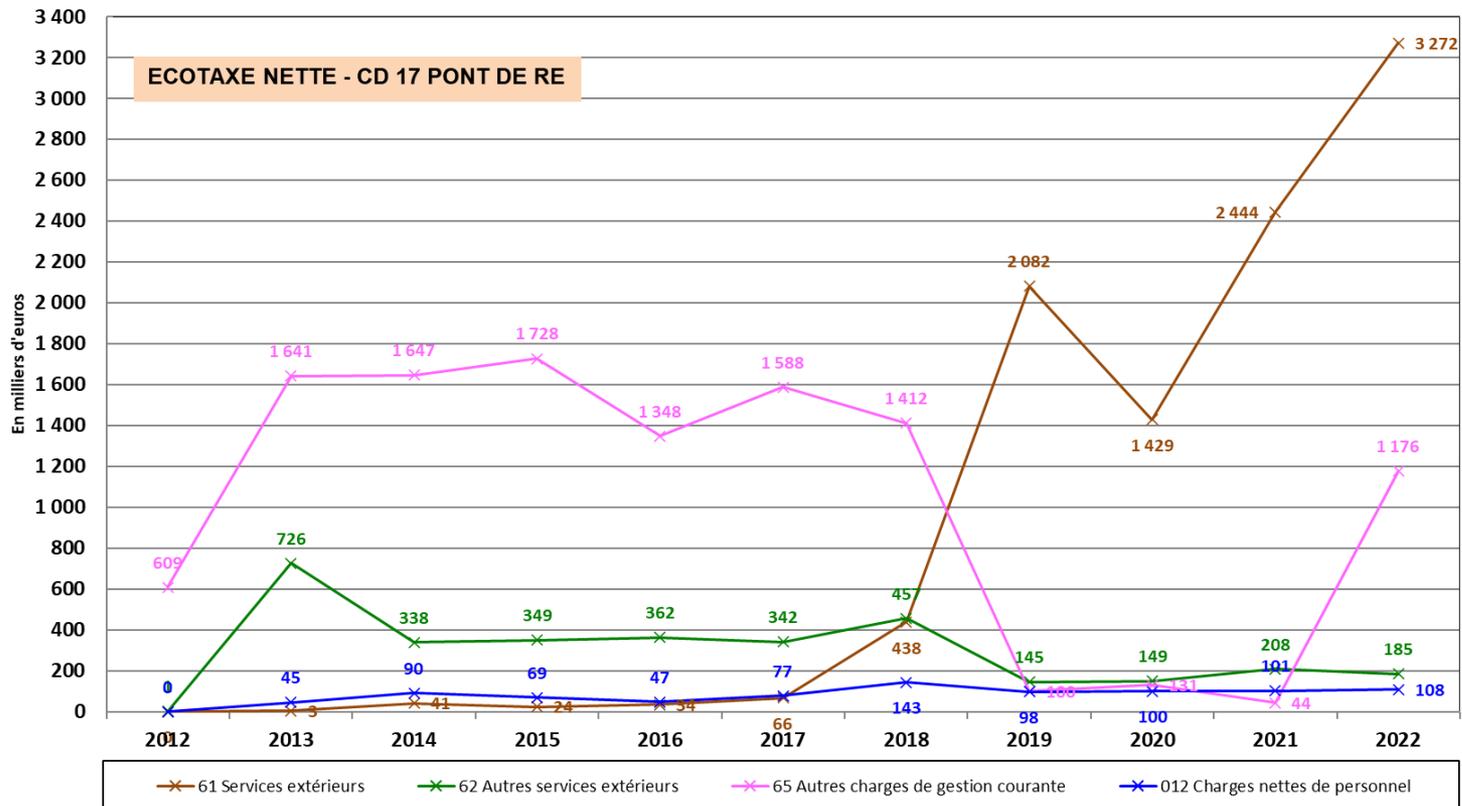
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Précisions de la Direction des Affaires Financières
et Juridiques – Service Budget et Programmation du
Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

***Services extérieurs : « ... marchés des transports
propres de l'Île de Ré, lorsque la délégation (de
service public) a pris fin. »***

***Autres charges de gestion courante : « ... rassemble
essentiellement les dépenses des transports
propres assurés jusqu'en 2018 par voie de
délégation de service public. »***

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Donc pour le Conseil Départemental
de la Charente-Maritime**

**Les dépenses de fonctionnement sont
essentiellement des dépenses liées
aux transports propres**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Dépenses réelles de fonctionnement au niveau de la CDC de l'Île de Ré

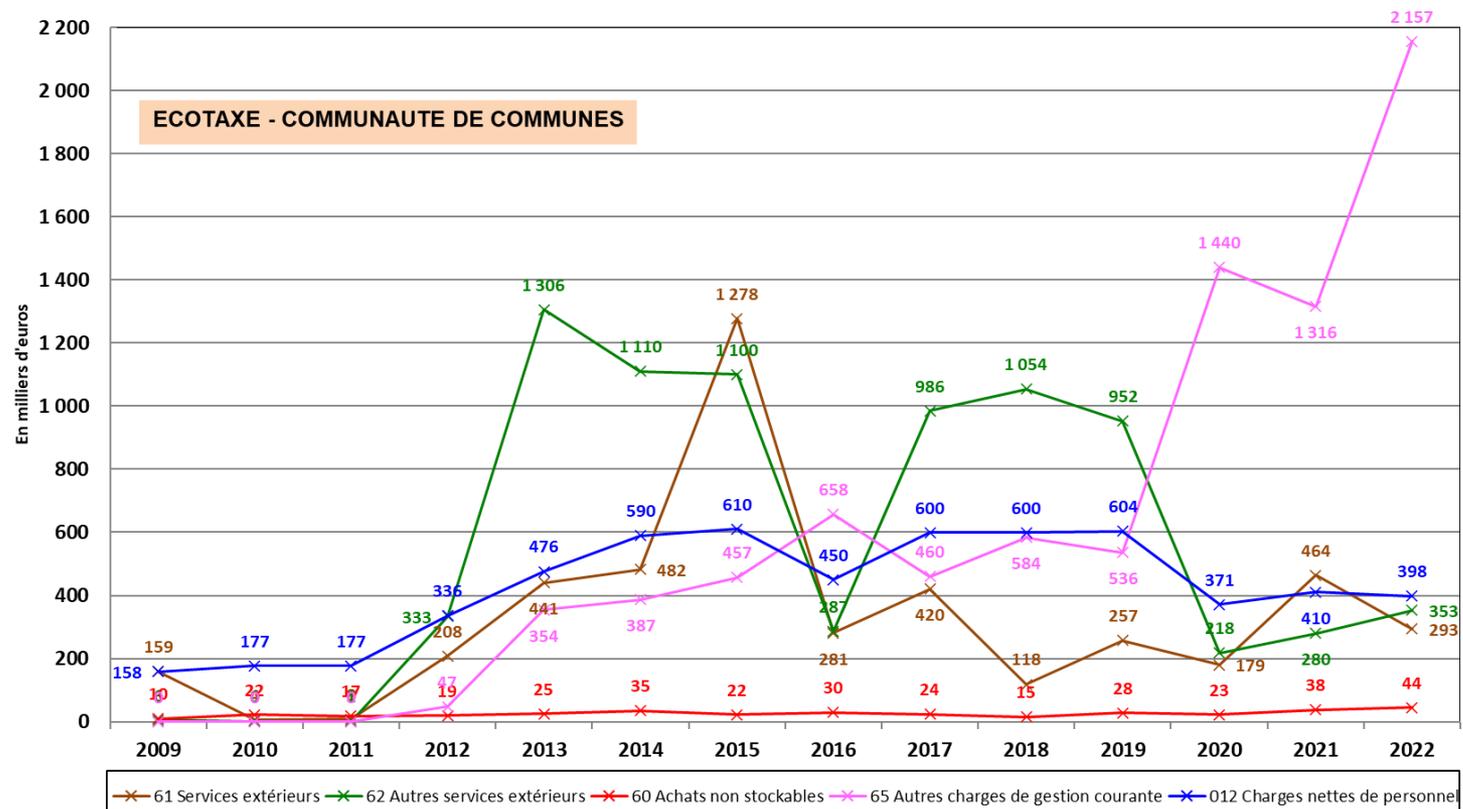
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Autres charges de gestion courante :

- **subventions au Conseil Départemental de Charente-Maritime pour au titre des transports propres : « ... remboursement de 50 % des frais de transport par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur justificatifs fournis par le Département » (en k€)**

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
62878	Divers - Remboursements de frais - A d'autres organismes	879	815	776		647	749	577			
65733	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Départements								1 073	1 023	1 573



crédit photo : Thierry Poletti

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

Présentation du réseau 2023



modélisation : CG du Nord de l'Île de Ré - Avril 2023 - Reproduit avec autorisation



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Depuis le 1^{er} janvier 2024 : les dépenses concernant les pistes cyclables peuvent être imputées aux Budgets Ecotaxe.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Autres charges de gestion courante :

- **subventions à des organismes publics (annexes IV B1.7 des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ; en k€) :**

Nom des bénéficiaires	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Association des Etangs et Marais de l'Île de Ré (AEMA)	238	48	68							
Office National des Forêts (ONF)	388	267	364	412	467	326	549	325	209	120
Service Départemental d'Incendie et de Secours de Charente-Maritime (SDIS 17)										14
Total	625	315	432	412	467	326	549	325	209	134

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :



AMENAGEMENTS DES SECTEURS FORESTIERS

Partenariat CdC-ONF : 153 972 €

- **Saint Clément des Baleines :**
Aménagement du Parking de Couny : finalisation



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :



GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS PARTENARIAT

Partenariat CdC-ONF « restauration des dunes » : 194 700 €

- **Actions globales :**
 - Inventaire des EEE et gestion ponctuelle
 - Clôtures de pied de dune
 - Entretien du sentier littoral
 - Mise à jour de l'étude géomorphologique des cordons dunaires
 - Fourniture et pose de 100 panonceaux
 - Travaux d'urgence : escalier de La Passe à La Couarde



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Autres charges de gestion courante :

- subventions à des organismes privés

Nom des bénéficiaires	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Association ATL@S									500	
Association Communale de Chasse Agrée d'Ars-en-Ré										2 009
Association Communale de Chasse Agrée de La Couarde-sur-Mer						4 800	4 260	4 464		10 244
Association Communale de Chasse Agrée du Bois-Plage-en-Ré								1 200	13 219	4 276
Association Communale de Chasse Agrée des Portes-en-Ré								1 319	3 399	5 893
Association Communale de Chasse Agrée de Loix							4 000		2 990	9 490
Association Communale de Chasse Agrée de Rivedoux-Plage										5 254
Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Clément-des-Baleines							3 600	1 800	2 366	12 274
Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Martin-de-Ré									3 000	18 770
Association Communale de Chasse Agrée de Sainte-Marie-de-Ré										16 240
Association de Défense des Ecluses à Poissons de l'île de Ré (ADEPIR)		6 184	8 250	8 000	8 341	11 927	9 553	7 513	3 000	3 000
Association de Pêche et Nautisme Rivedousais (APNR)		2 500		2 500		1 500	2 000	5 500	5 000	5 000
Association des Etangs et Marais de l'île de Ré (AEMA)				49 421	58 112	63 958	32 986	24 296	34 915	
Association Dunes Attitudes Ile de Ré							1 500			
Association Les Jardiniers de l'île de Ré			300	300	300	300	300	500	300	300
Association Ré-Avenir	4 000	4 000	1 000	1 500						
Association Riv'sourires				200						
Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)	2 800									
Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA)		2 720	3 000	3 000						
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins										6 000
Coopérative Uniré										30 000
Ecomusée du Marais Salant								6 000		
Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime										1 440
Groupement de Développement pour une Agriculture Durable (GDAD)								30 000	60 000	
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	60 000	53 849	25 000	56 749	50 000	50 000	50 000	50 000	49 298	90 000
Total	66 800	69 253	37 550	121 669	116 753	132 485	108 199	132 591	177 986	220 189

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Donc pour la CDC de l'Île de Ré

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des dépenses liées :

- aux transports,**
- à l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces naturels,**
- aux personnels.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Dépenses réelles de fonctionnement au niveau des 10 communes de l'Île de Ré

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Diverses et variées :

- **dépenses de personnel (Ars-en-Ré, La Flotte, Loix...),**
- **recours à des associations comme La Verdinière pour des prestations d'entretien (Les Portes-en-Ré),**
- **prestations de services divers (Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Martin-de-Ré...),**
- **... etc...**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS TRAVAUX ENGAGES PAR LES COMMUNES

Travaux engagés par les communes : 865 406 €, dont les principales dépenses sont :

- **Gros travaux : 158 475 €**
Aménagements de terrain (ONF), curage des écouls de marais
- **Personnel : 302 043 €**
- **Etudes : 24 822 €**
Qualité des eaux de baignade, diagnostic écologique,
- **Subventions : 1 379 €**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS TRAVAUX ENGAGES PAR LES COMMUNES

Travaux engagés par les communes : 865 406 €, dont les principales dépenses sont :

- **Entretien de terrains : 221 336 €**
Elagage, débroussaillage, entretiens en forêt domaniale (signalétique, mobilier, propreté)
- **Nettoyage des plages : 157 320 €**
Ramassage des déchets sur la plage, gestion des algues vertes, bacs à marée



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Les collectivités locales ont-elles des réserves ?

**Solde budgétaire de la section de fonctionnement
au 31 décembre 2023 :**

- part Ecotaxe du budget « Pont de Ré » : 4,4 M€,**
- CDC de l'Île de Ré : 3,7 M€,**
- communes de l'ancien Canton Nord : entre 97 k€ à Loix et 24 k€ à La Couarde-sur-Mer.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition des dépendances réelles d'investissement (entre 2012 et 2022)

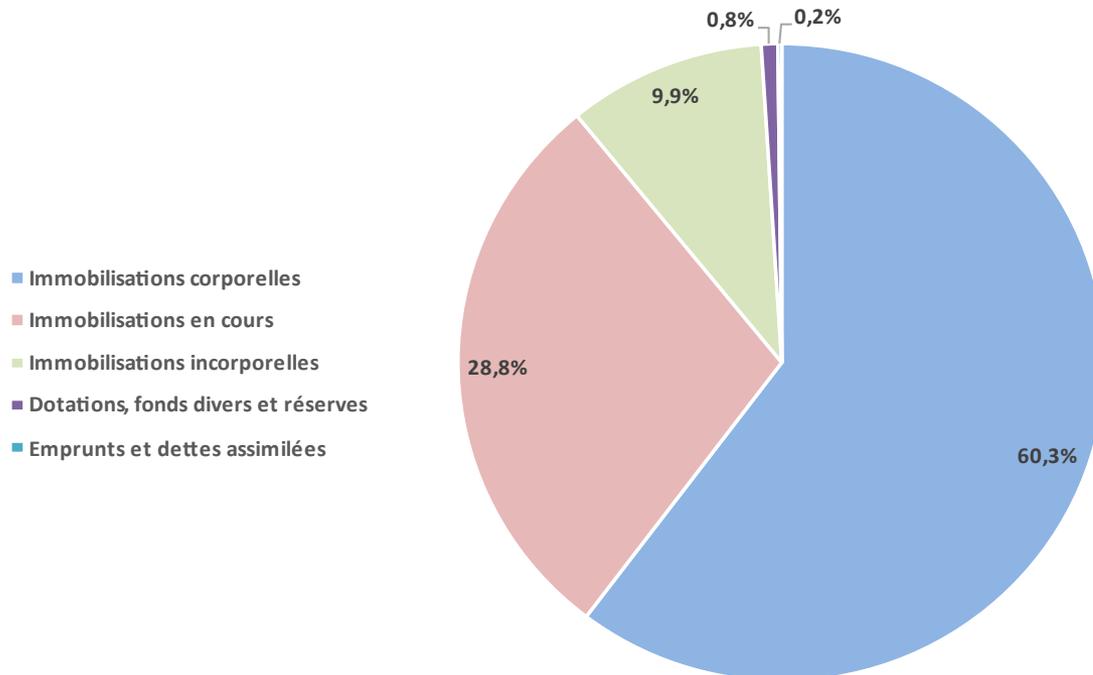
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition globale des dépenses réelles d'investissement



Total : 27,4 M€

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Immobilisations corporelles (entre 2012 et 2022)

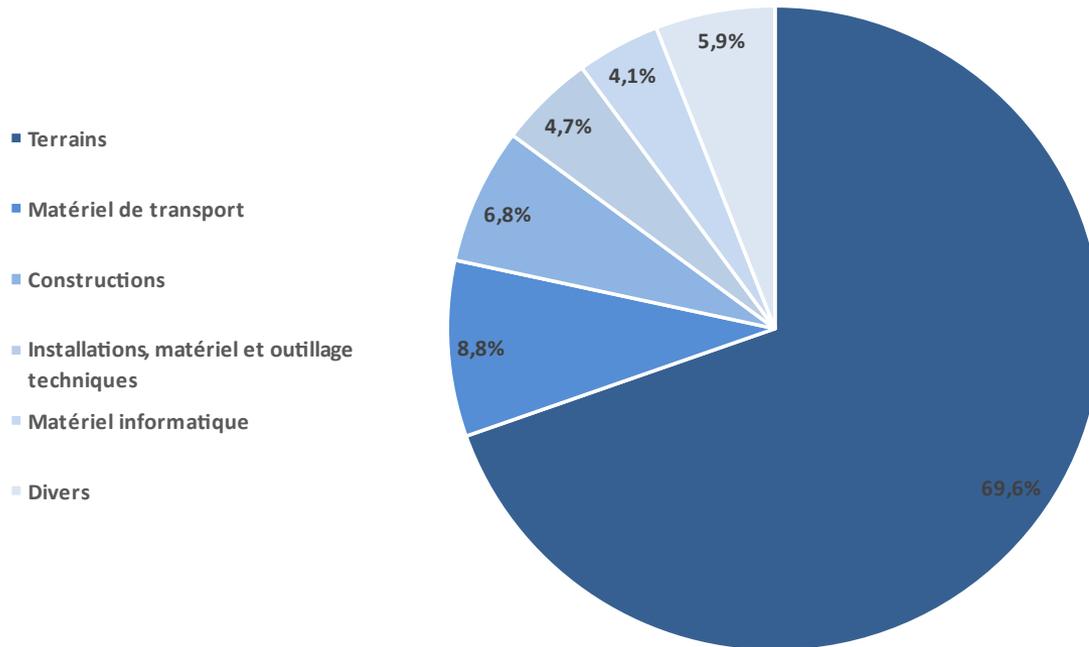
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition des dépenses d'immobilisations corporelles



Total : 16,5 M€



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Immobilisations en cours (entre 2012 et 2022)

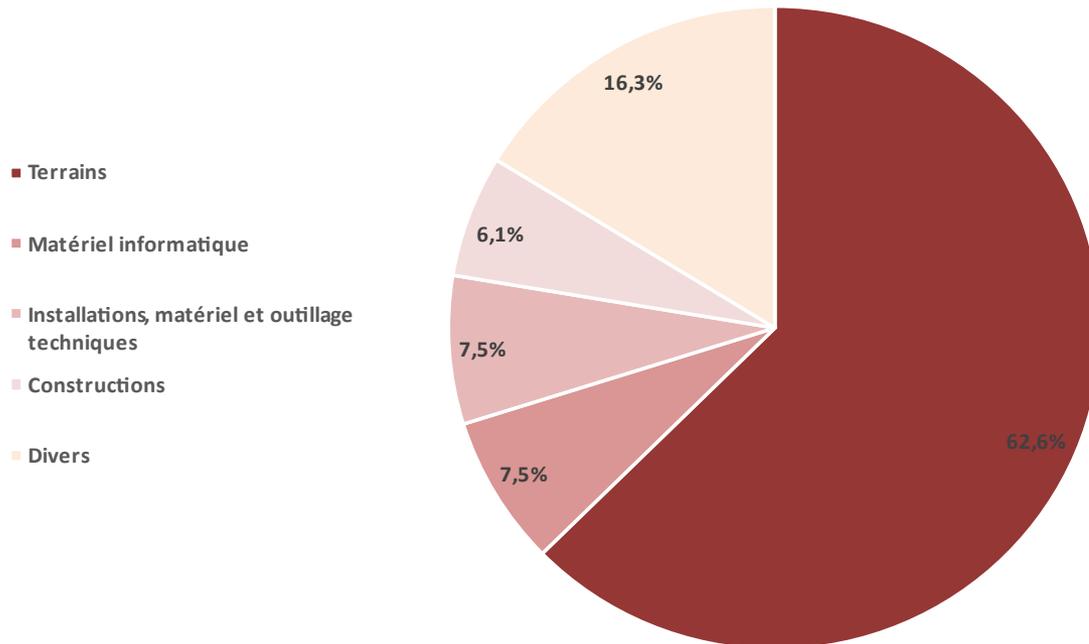
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition des dépenses d'immobilisations en cours



Total : 7,9 M€

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Immobilisations incorporelles (entre 2012 et 2022)

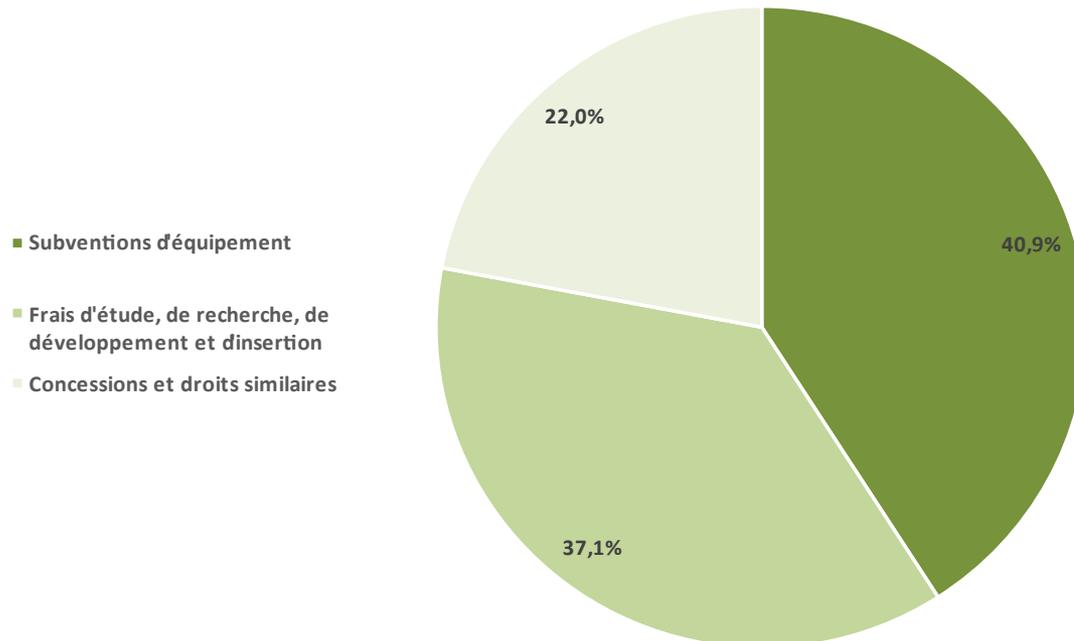
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Répartition des dépenses d'immobilisations incorporelles



Total : 2,7 M€

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Pour le détails de ces dépenses
d'investissement**

**Radioscopie de la situation financière du pont
de l'Île de Ré de 2009 à 2022 – 2^{ème} partie :
Economie du Droit Départemental de Passage
ou Ecotaxe**

**[https://www.adc-
nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-
Pont_de_Re-Radioscopie_2022-
Deuxieme_partie.pdf](https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont_de_Re-Radioscopie_2022-Deuxieme_partie.pdf)**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Quelques éléments importants

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Acquisitions foncières du département au titre de l'Ecotaxe

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

Acquisitions en 2023

L'action foncière du Département en 2023 représente :

- 109 parcelles acquises
- Pour un total de 11 ha 63 a 04 ca
- 43 actes signés :
 - 38 actes administratifs
 - 6 actes notariés
- 6 préemptions exercées
- 1 maison acquise à LA COUARDE SUR MER



La Flotte : ZI 71

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

Acquisitions en 2023

Exemples d'acquisitions en 2023



La Couarde sur mer 32 bis rte
d'Ars



Sainte-Marie-de-Ré X 136



Rivedoux Plage C 148



Loix AC 371



Le Bois Plage en Ré AE 419

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

Travaux et études d'aménagement

Une démolition dans les espaces boisés au Bois-Plage-en-Ré

Objectif : retrouver l'habitat naturel d'intérêt Européen : **La Dune boisée**



Avant



Après

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



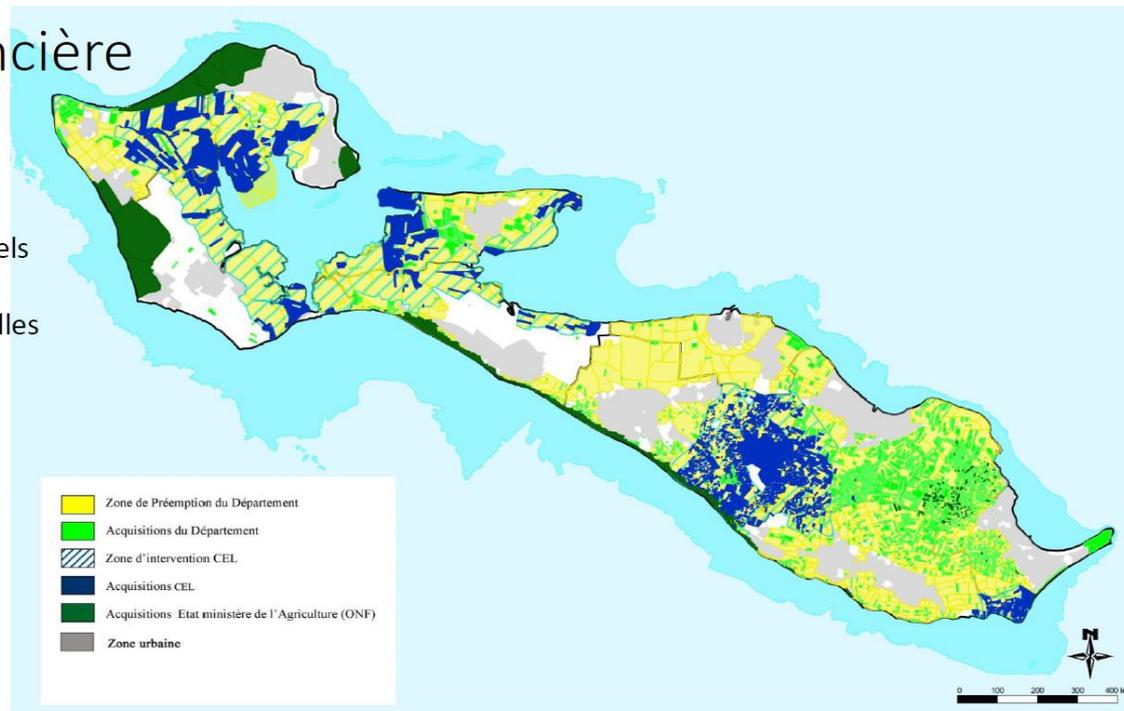
crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Comité de suivi de l'Ecotaxe 2023 :

Maîtrise foncière Île de Ré

- 1812 ha d'Espaces Naturels publics
- 25,50% des zones naturelles de l'île de Ré
- 609 ha acquis par le Département
- 750 ha acquis par le Conservatoire du Littoral
- 453 ha de forêts domaniales



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Opérations d'équipement du budget annexe Ecotaxe de la CDC de l'Île de Ré

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Opérations d'équipement du budget annexe Ecotaxe de la CDC de l'Île de Ré :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1001	Le Préau		99 497	28 688	2 120	5 260	1 990	533				138 087
1002	Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	88 204	317 038	38 987	127 525	203 964	75 270	13 144				864 131
1003	Ecomusée - Loix							332 000				332 000
1004	Ecoplage	156 609	21 312	23 456	15 720							217 097
1007	Haut de Turpine		14 209	54 487	4 267							72 963
1008	Pointe de Saint-Clément							1 037 977				1 037 977
1011	Patrimoine salicole					3 240		444	39 030			42 714
1012	Marais					28 634	19 657	3 480		31 799	51 366	134 937
1013	Taupinière Rivedoux						864	83 023	4 478			88 365
1014	Forêts domaniales								46 605	125 516	3 900	176 021
TOTAL		244 813	452 055	145 617	149 632	241 098	97 781	1 470 601	90 112	157 315	55 266	3 104 290

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Que penser de l'Ecotaxe ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Point de vue
« macroscopique » :
globalement positif**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**Point de vue
« microscopique » :
est-ce que toutes les
dépenses sont bien
justifiées ?**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



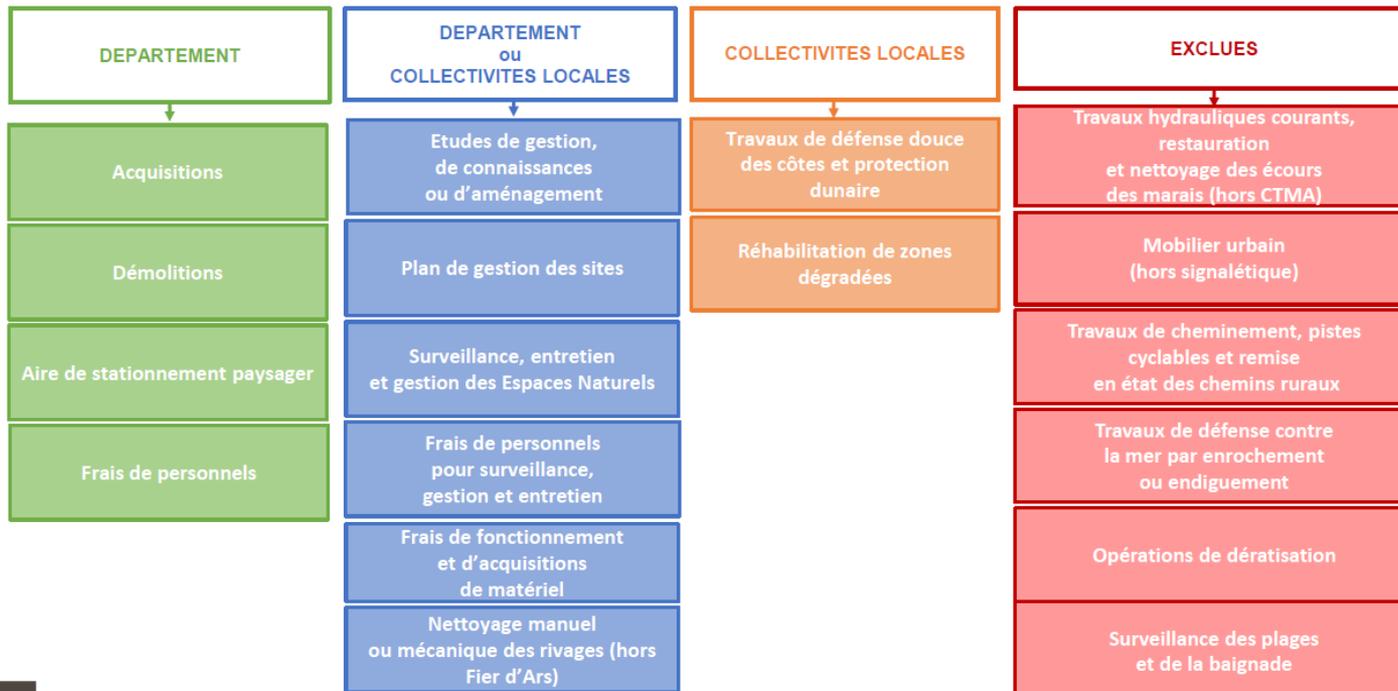
crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe - Point de vue « microscopique »

Dépenses éligibles

Programme technique de la Convention Ecotaxe 2008 + avenant 2012



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe - Point de vue « microscopique »



**Acquisition par les communes de
véhicule et de matériel...
... qui ne comptabilisent pas de charges
de personnel dans leur budget Ecotaxe !**

**Qui conduit les véhicules ?
Qui utilise le matériel ?
Si ce sont des employés communaux,
comment font-ils la distinction entre ce
qui relève de l'Ecotaxe et ce qui n'en
relève pas ?**

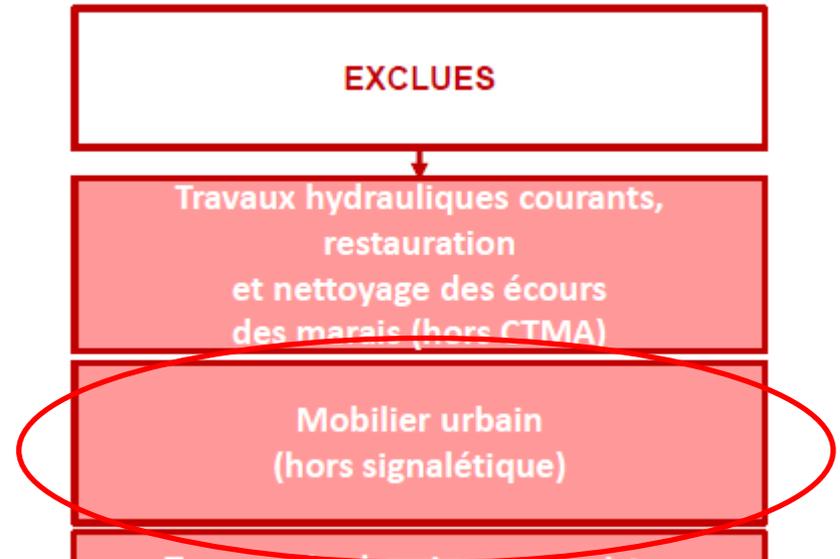
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe - Point de vue « microscopique »



Mobilier urbain ou non-urbain ?

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe - Point de vue « microscopique »

Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'ECOTAXE représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Ecotaxe - Point de vue « microscopique »



Future étude de l'ACNIR : coûts / bénéfices, coût par passager transporté...

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Besoin identifié ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

De la transparence et de la communication...

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

**... exemple : diffuser
largement les
comptes-rendus du
Comité de suivi de
l'Ecotaxe**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

La Flotte : secteur Moulin d'Angibaud (hangar Mercier)



La Flotte : maison Méline



On peut avoir sur le territoire une politique d'acquisition foncière et de re-naturalisation (Budget Ecotaxe) et une politique foncière de développement du logement à l'année (autres Budgets) : objectifs différents / obligations légales différentes.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Etudes - Ecotaxe

Questions ?



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Evolution du péage du pont de l'Île de Ré

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Assemblée Générale 2023 :

- atelier péage du pont de l'Île de Ré

- contribution de l'ACNIR :

https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont_de_Re-Atelier_peage_Version_1.pdf

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Pour mémoire :

- **pas de prise de positions par l'Assemblée Générale 2023,**
- **une exception : défendre la gratuité pour les salariés travaillant sur l'Île de Ré et résidant sur le continent.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

**Votes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime le
11 avril 2024 :**

**Règlement et grille tarifaire
du péage du pont de Ré
applicable le 1^{er} janvier 2025**

**[https://www.adc-
nordiledere.com/images/pdf/20240411-CD17-
Deliberation_404.pdf](https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/20240411-CD17-Deliberation_404.pdf)**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

**Votes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime le
11 avril 2024 :**

1°) d'approuver la création d'une troisième saison ainsi que l'ajustement des deux autres saisons tenant compte de la réalité du trafic routier, selon la tarification suivante applicable au 1^{er} janvier 2025 :

- Tarif basse saison du 15/11 au 01/03 : 4 €,
- Tarif moyenne saison du 02/03 au 14/06 (hors ponts Pentecôte et Ascension) et du 16/09 au 14/11 : 8 €,
- Tarif haute saison du 15/06 au 15/09 et week-ends prolongés de la Pentecôte et de l'Ascension (y compris veilles) : 16 €,



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

**Votes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime le
11 avril 2024 :**

2°) d'approuver la grille et le règlement tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 au passage du pont de Ré, figurant dans les documents en annexes,

Exemples :

- **salariés : 2,5 € pour 5 passages soit 0,5 € / passage.**
- **aidants et soutiens familiaux : 2 € / passage sous condition de ressources.**

On regrettera l'absence de gratuité pour ces deux catégories d'usagers !

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Votes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime le 11 avril 2024 :

3°) de voter au titre du budget annexe du pont de Ré, une Autorisation de Programme 2024-2027 « travaux de requalification du site du belvédère et du péage » de 10,5 M€ et d'inscrire les Crédits de Paiement au chapitre 23, nature 2313 selon l'échéancier suivant :

Libellé AP				Montant AP en €	Chapitre	Montant des CP en €		
						CP 2024	CP 2025	CP ultérieurs
AP	2024	TRAVAUX	1	10 500 000	23	0	3 900 000	6 600 000
REQUALIFICATION BELVEDERE ET PEAGE								

Projets d'aménagement : Requalification du site péage

(Cap Mobilités - RSR)

Eléments du projet

- **Etat initial:**
 - Propriété du Département
 - Equipements mis en service avec le pont en 1988
 - Nombreux usages : covoiturage, offres transports collectifs ...
- **Etat projeté :**
 - Création d'un pôle d'échanges (6 quais)
 - Optimisation de l'offre de stationnement
 - Dés-imperméabilisation des surfaces et important plan de végétalisation
- **Prochaine étape :**
 - Analyse des offres été 2024
 - **Lancement des travaux octobre 2024**



Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Question Assemblée Générale 2023 : « *Comment les résidents principaux rétais vont pouvoir justifier de leur adresse, auprès des services départementaux en charge de la gestion du pont de l'Île de Ré, par suite de l'arrivée à son terme de la réforme de la Taxe d'Habitation ?* »

Réponse : « *Il faudra fournir une copie de la première page du dernier avis d'imposition, en ayant la possibilité de masquer les informations financières sensibles. En effet, c'est le seul document fiscal faisant apparaître l'adresse du domicile que l'on soit propriétaire, locataire, indivisaire, usufruitier...* »

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président – Evolution péage pont de Ré

Questions ?

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 4 – Rapport moral du Président

Vote



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 5

**Renouvellement
statutaire du mandat de
trois membres du Conseil
d'Administration**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 5 – Renouvellement du Conseil d'Administration

Se représentent :

**Indivision BAHUET (représentée par
Loïc BAHUET)**

Pierre BOT

Jean-Yves RICHARD

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 5 – Renouvellement du Conseil d'Administration

**A fait acte de candidature
avant la présente AG :**

néant

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**



crédit photo : Thierry Poletti

Point 5 – Renouvellement du Conseil d'Administration

**Fait acte de candidature
aujourd'hui :**





ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 AOUT 2024

crédit photo : Thierry Poletti

Point 5 – Renouvellement du Conseil d'Administration

ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES DU NORD DE L'ILE DE RE
ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AOUT 2024
BULLETIN DE VOTE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS

Indivision BAHUET

Mr ou Mme.....

Mr Pierre BOT

Mr ou Mme.....

Mr Jean-Yves RICHARD

Mr ou Mme.....

Vous pouvez rayer des noms et en ajouter à la main parmi ceux des candidats déclarés lors de l'Assemblée Générale. Indiquez 3 noms au maximum parmi les adhérents de l'Association.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 AOUT 2024**

crédit photo : Thierry Poletti

Point 6

Questions diverses